

# DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

**L'honorable Onésime Gagnon,**  
C.P., C.R., LL.D.,  
*Trésorier de la province*

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

*le 1<sup>er</sup> mars 1951*



**1951**

1951

## DISCOURS SUR LE BUDGET

1er mars 1951

Honorable Onésime Gagnon, C.P., C.R., LL.D.



*Monsieur l'Orateur,*

Le 17 juin 1884, une manifestation historique marquait la pose de la pierre angulaire du corps principal des édifices parlementaires où nous siégeons aujourd'hui. La vieille cité de Québec était en fête. Invité par le premier ministre, l'honorable John J. Ross, à souligner la portée de cette cérémonie, le lieutenant-gouverneur, l'honorable Théodore Robitaille, déclarait dans une langue parsemée des archaïsmes de l'époque:

"L'acte que nous venons de faire, en posant solennellement la première pierre de l'édifice de notre nouveau Parlement est d'une haute importance. La province de Québec a voulu affirmer une fois de plus son autonomie par son représentant officiel.

"En effet, quel est cet édifice dont nous venons de solenniser l'érection? C'est le Palais Législatif où les représentants de notre province sont appelés à délibérer et à légiférer en son nom et pour elle.

"Là seront agitées les questions les plus importantes pour sa prospérité, sa stabilité et sa grandeur.

"Là, tous les problèmes de son avenir seront discutés et résolus. Là, tous ses intérêts les plus chers au point de vue social et religieux devront être sauvegardés. Et ce seront ses propres enfants qui présideront à ses propres destinées.

"Ce seront les représentants qu'elle aura choisis, qu'elle aura investis de sa confiance, qui travailleront à lui faire des lois et à maintenir son gouvernement. En un mot, ce Palais Législatif sera le sanctuaire de notre autonomie provinciale.

**“L'autonomie provinciale, c'est... une prérogative bien précieuse, dont nous ne saurions être trop jaloux. Elle est notre sauvegarde et notre palladium...”**

Ces paroles significatives illustrent l'attitude du gouvernement d'alors sur l'autonomie provinciale. Elles étaient encore imprégnées de la pensée des Pères de la Confédération qui, réunis à Québec, en octobre 1864, avaient rédigé les résolutions qui conservaient aux provinces leur souveraineté dans la sphère de leur juridiction législative. L'Acte de l'Amérique du nord britannique basé sur les résolutions de Québec, consacrait le principe du fédéralisme et de l'autonomie des provinces.

Toute la députation québécoise à la Législature, en 1884, partageait les sentiments exprimés par le Lieutenant-Gouverneur et son gouvernement. Honoré Mercier, alors chef de l'Opposition, devait trois ans plus tard convoquer une première conférence des provinces, au cours de laquelle il prendrait fermement la défense de l'autonomie. Et tous les premiers ministres du Québec, depuis 1867 à 1940, ont été fidèles au maintien de cette tradition. Ils ont continué l'attitude prise par les Pères de la Confédération, attitude que Sir John Macdonald résumait ainsi, au cours du débat sur le nouveau système de gouvernement, en 1865:

**“Je n'ai jamais hésité à dire que, si la chose était praticable, une union législative eût été préférable... Si nous pouvions avoir un gouvernement et un Parlement pour toutes les provinces, nous aurions le gouvernement le meilleur, le moins coûteux, le plus vigoureux et le plus fort... J'ai trouvé que ce système était impraticable. Et d'abord il ne saurait rencontrer l'assentiment du Bas-Canada, qui sent que, dans la position particulière où il se trouve comme minorité, parlant un langage différent, et professant une foi différente de la majorité du peuple sous la Confédération, ses institutions, ses lois, ses traditions nationales, qu'il prise hautement, pouvaient avoir à en souffrir. C'est pourquoi il a été compris que toute proposition qui impliquerait l'absorption de l'individualité du Bas-Canada ne serait pas reçue avec faveur par le peuple de cette section... Nous avons trouvé, en outre, qu'il n'y avait, de la part des provinces maritimes aucun désir de perdre leur individualité, et qu'elles partageaient à cet égard les mêmes dispositions que le Bas-Canada.”**

Ai-je besoin d'ajouter, M. l'Orateur, qu'au cours des dernières années, la défense de l'autonomie provinciale est restée l'article fondamental du programme de l'Union Nationale. Le mandat que son chef distingué a reçu de la population, en 1948, est un impératif catégorique. Depuis le début de 1950, les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces se sont améliorées. Les conférences d'Ottawa ont été marquées par un désir sincère de véritable coopération. Et à la fin de septembre 1950, les gouvernements fédéral et provinciaux semblaient heureux d'accepter la cordiale invitation de l'honorable Premier Ministre de la province de Québec de se réunir, dans cet édifice, que l'honorable Théodore Robitaille avait justement appelé “le sanctuaire de notre autonomie provinciale”, pour chercher une formule d'amendement à la constitution canadienne.

Quatre-vingt-six ans après la Conférence de Québec, les chefs des gouvernements du pays ont retrouvé ici la même atmosphère de fraternité,

le même esprit de franche cordialité qui avaient permis aux Pères de la Confédération de jeter les bases de la constitution de 1867. Ils ont constaté notre sincère attachement pour le régime politique qui a permis aux provinces de connaître dans la liberté, un essor magnifique vers le progrès, tout en facilitant notre accession au rang de pays souverain. Ils ont compris, nous en avons l'espoir, pourquoi nous restons attachés au système fédéral et pourquoi la province de Québec, par son heureux dualisme ethnique et culturel, a fourni à la Confédération un apport dont tout le Canada est fier. Ils se sont convaincus que nous cherchons à comprendre loyalement les difficultés que le gouvernement fédéral aussi bien que les autres provinces canadiennes doivent surmonter, et à la fin de ces entretiens historiques, le Premier Ministre de la province pouvait déclarer, aux applaudissements de tous les délégués :

“Du choc des idées exprimées au cours de ces assises, je dirais amicalement et fraternellement, a jailli une lumière particulièrement étincelante et réconfortante qui illumine d'une façon optimiste les grandes voies de l'avenir. Je crois que tous et chacun peuvent se rendre le témoignage d'avoir travaillé à l'érection d'un nouveau, magnifique et solide édifice national. Tous et chacun désirent que les fondations de cet édifice national soient d'une solidité que le temps ne pourra jamais altérer.”

M. l'Orateur, si la Confédération a permis au Canada de devenir un grand pays, elle n'a pu tout de même, au cours des dernières décades résoudre certaines difficultés d'ordre constitutionnel, difficultés qui peuvent constituer un danger pour l'avenir, si on ne réussit pas à les faire disparaître. Bien que les provinces soient chargées des obligations primordiales qui ont trait à la vie économique, sociale et culturelle, elles ont vu, au cours des dernières années, diminuer graduellement leurs revenus<sup>1</sup>. En effet, suivant les chiffres publiés par la *Commerce Clearing House Canadian, Limited*, de Toronto, les provinces canadiennes retiraient en 1930, 21% du produit des impôts du pays, alors que le gouvernement fédéral en retirait 41% et les municipalités 38%. En 1948, les provinces ne retiraient plus que 15% du produit de la taxation, alors que le gouvernement fédéral en retirait 74% et les municipalités 11%. A l'heure actuelle, suivant les compilations que nous possédons, le gouvernement fédéral retire 77% du produit de la taxation, alors que les provinces et les municipalités se partagent le reste.

Ces chiffres traduisent la diminution graduelle des revenus provinciaux. Le gouvernement fédéral envahit le domaine de la taxation directe, à une époque où les obligations de l'État provincial se multiplient par suite du développement des services gouvernementaux et de l'expansion commerciale et industrielle. Cette diminution graduelle ne peut se continuer sans danger pour l'existence même des provinces, qui seraient bientôt dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations essentielles. Plusieurs se plaignent également que la diminution des revenus municipaux paralyse le développement des corporations municipales, et les pousse à faire appel

1. cf. Tableau n° 1.

à l'administration provinciale. C'est là une source additionnelle de difficultés.

Je lisais avec surprise l'autre jour, un chroniqueur fantaisiste nous reprocher ce qu'il appelait notre "fétichisme d'autonomie". Ce brave homme semble incapable de tirer profit des enseignements de l'histoire. Dans tous les pays du monde où le régime fédéraliste est en vigueur, les provinces ont dû se montrer vigilantes en face de l'état fédéral, tentant d'absorber ou d'annihiler leurs pouvoirs législatifs par la diminution de leurs pouvoirs fiscaux. L'exercice du pouvoir fiscal dans l'équilibre et la stabilité de l'économie ne joue-t-il pas le rôle salubre du sang pour le cœur, de l'air pur pour le poumon ?

Permettez-moi, M. l'Orateur, de verser au dossier de la défense des droits des provinces, de nouvelles autorités, et d'invoquer le témoignage d'un juriste réputé et d'un ancien président des États-Unis. Le premier, Lionel Curtis, écrivait, dans son livre bien connu *Civitas Dei*:

"L'idée qu'un gouvernement national est plus fort parce que tous ses pouvoirs sont concentrés sur une seule assemblée, dans un centre unique, est un sophisme dangereux qui entrave constamment le développement de l'État.

"... Elles sont nombreuses les raisons pour lesquelles un seul organisme du gouvernement ne peut exercer un contrôle sur toutes les affaires d'une grande communauté. Qu'il suffise de souligner, entre autres raisons non moins évidentes, un seul facteur qu'on néglige perpétuellement, à savoir que dans une heure, il y a 60 minutes, dans une journée 24 heures et dans une année 365 jours. La somme de travail que tout être humain peut accomplir est inexorablement limitée par ces notions fondamentales.

"Le gouvernement d'un État ne peut contrôler un large territoire qu'en se déchargeant sur les gouvernements locaux de toute fonction qui peut avoir un aspect local, de telle sorte qu'en se gardant les mains libres, il peut consacrer son temps aux affaires qu'un gouvernement central peut seul contrôler<sup>1</sup>."

En 1926, une délégation recommandait au président Calvin Coolidge des États-Unis d'accorder ou de recommander des pouvoirs plus étendus pour le gouvernement fédéral. Voici quelle fut sa réponse:

"Aucun système ne permet d'imaginer un gouvernement responsable non basé sur la liberté. Aucun projet de centralisation n'a jamais été adopté qui n'ait abouti à la bureaucratie, la servitude, l'inféxibilité, la réaction et la décadence. De toutes les formes de gouvernement, celle qui consiste à confier l'administration à des bureaux, sont les moins satisfaisants pour un peuple éclairé et progressif. Ces organes étant irresponsables, deviennent autocratiques, et étant autocratiques, ils se refusent à toute évolution. A moins qu'une résistance constante ne soit opposée à la bureaucratie, cette dernière écrase le gouvernement représentatif et étouffe la démocratie. C'est l'unique élément de nos institutions qui établit la prétention de posséder l'autorité sur tout le monde tout en étant responsable vis-à-vis de personne. Alors que nous devons nous honorer d'appartenir à l'Union et nous souvenir qu'elle est la source à laquelle les États-Unis puisent leur principal titre de gloire, nous devons aussi reconnaître que le gouvernement national ne peut s'adapter aux besoins du gouvernement local. Il est trop éloigné pour être responsable des besoins locaux; il est trop inaccessible pour pouvoir répondre aux conditions locales. Les États ne devraient pas être forcés à agir par contrainte ou par faveur et à abandonner la gestion de leurs propres affaires. Le gouvernement fédéral devrait résister à la tendance de s'encombrer de charges que les États de-

1. cf. LIONEL CURTIS: *Civitas Dei*, p. 419.

vraient remplir. Il ne s'ensuit pas que parce que quelque chose doit être fait, le gouvernement national doive le faire."

Commentant cette déclaration, un éminent parlementaire australien, auteur d'un livre publié en 1943 et intitulé: *Australia's Changing Constitution*, M. D. H. Drummond écrivait:

"Rarement homme d'état a-t-il dit autant en si peu de mots? Ce jugement prend sa signification dans le fait qu'il a été porté par le président d'une grande démocratie qui, 150 ans auparavant, avait pris naissance avec treize États comptant 3,000,000 d'âmes, et qui a constamment augmenté sa population jusqu'en 1912, avec l'admission de deux derniers États, portant leur nombre à quarante-huit."

M. l'Orateur, fidèles à la doctrine de nos grands parlementaires, nous pensons de la même façon et constatons avec joie que notre attitude trouve sa justification dans les enseignements de la science et de l'histoire moderne. D'ailleurs, la population canadienne tout entière a été unanime à se réjouir de l'esprit de coopération et de compréhension qui a marqué les délibérations de la Conférence de Québec de 1950. Et au cours de la dernière séance, le premier ministre du Canada, le très honorable Louis St-Laurent, rendait à notre Premier Ministre un hommage mérité:

"Je crois que tous nos collègues voudraient monsieur le Premier Ministre du Québec, que je vous répète en français les remerciements qu'ils vous adressent, à vous et à vos collègues, ainsi qu'à tout le personnel de l'administration, pour la grande courtoisie qui nous a été témoignée, et je vous assure que nous avons tous été très favorablement impressionnés par ces preuves tangibles du désir de chacun de faire tout ce qui pouvait dépendre de lui pour trouver au problème qui nous intéresse une solution qui sauvegarde les droits essentiels de tous et qui permette néanmoins la réalisation de ces modifications que les circonstances de l'époque actuelle et des années à venir et le progrès de la nation canadienne peuvent en aucun temps rendre durables et avantageuses."

Et en retour, le Premier Ministre de la province a souligné la largeur de vues de tous les délégués:

"Pour la première fois, disait-il, tous les premiers ministres au Canada, en commençant par un fils éminent du Québec, le très honorable monsieur Louis St-Laurent, ont ici discuté amicalement et ont échangé leurs vues respectives, dans le but d'obtenir pour le pays que nous aimons, une constitution essentiellement canadienne faite ici par des Canadiens et dont les termes respecteraient les droits fondamentaux de chacun. Ce sont des problèmes que nous étudions ensemble, afin de trouver le meilleur moyen de coopérer davantage si possible à la grandeur de notre pays et à la prospérité des provinces qui le composent."

Les provinces n'avaient certes pas été habituées à un échange de procédés amicaux aussi réconfortant. Lors des conférences des quinze dernières années, les autorités fédérales avaient plutôt cherché à imposer leurs vues aux provinces canadiennes. Rappelons à ce sujet les conclusions du rapport Rowell-Sirois et les propositions faites aux gouvernements provinciaux en 1945.

A la Conférence de Québec, il semble avoir été admis que si l'Acte de 1867 avait mis un terme aux difficultés politiques de l'Union, il était le fruit d'un heureux compromis entre quatre provinces et deux grandes

racés. Aussi, nous semble-t-il que les difficultés constitutionnelles actuelles peuvent recevoir une solution raisonnable, car des compromis sont toujours possibles, s'ils respectent les droits fondamentaux de chacune des parties contractantes. Et si les hommes politiques réussissent à trouver la solution adéquate aux difficultés de l'heure, l'histoire leur sera reconnaissante et soulignera l'excellence de leur travail. Pourquoi ne pourrions-nous revivre les heures de gloire de 1864, alors que les Pères de la Confédération, oubliant leurs divergences de race, de religion et de tradition politique, nous ont donné le système fédératif et pour nous de Québec, assuré la pérennité de la langue et de la culture française.

Ces rayons de lumière qui éclairent en ce moment la politique canadienne, vous les retrouverez aussi brillants, M. l'Orateur, si vous voulez bien examiner avec moi la situation financière de notre province et si vous voulez bien considérer les grandes lignes du budget soumis à votre considération pour l'année 1951-52.

## I

### FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE

1°—L'année financière 1950-51 se terminera par un surplus au compte ordinaire de \$36,462,000;

2°—Les revenus s'établiront à \$231,985,000 et toutes les dépenses ordinaires et imputables au capital s'élèveront à \$229,565,000, soit un surplus global de \$2,420,000;

3°—Le gouvernement a réussi cette année à effectuer des dépenses imputables au capital pour la somme de \$34,042,000 et a réussi à payer ces dépenses à même ses revenus ordinaires;

4°—La dette nette de la province s'élèvera à \$274,000,000 au 31 mars 1951. C'est le montant le plus bas depuis le 31 mars 1945, alors qu'elle se chiffrait à \$308,242,000;

5°—La dette per capita du gouvernement de la province de Québec est encore la plus basse de tous les gouvernements du pays et elle se chiffre actuellement à \$87;

6°—Le surplus consolidé de la province atteindra au 31 mars 1951, la somme de \$231,915,036. Ce surplus était de \$43,522,635.69 au 31 mars 1945;

7°—La province de Québec est la province qui possède les fonds d'amortissement les plus importants. Ces fonds d'amortissement se chiffraient, au 1<sup>er</sup> juillet 1950, à \$91,555,000, alors que l'Ontario venait en second lieu, avec \$69,152,000;

8°—Seulement deux provinces canadiennes, soit le Québec et l'Alberta, ont remboursé plus d'obligations qu'elles n'en ont émises de nouvelles, du 1<sup>er</sup> avril 1949, au 1<sup>er</sup> décembre 1950;

9°—Pour l'année 1951-52, l'administration de l'Union Nationale prévoit un surplus global d'opérations de \$1,044,100. Les revenus sont estimés à \$237,771,000 et toutes les dépenses à \$236,726,900.

## II

### CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1950-1951

L'année 1950 sera décisive dans les annales de la Confédération canadienne; elle restera l'une des plus importantes dans l'histoire de nos finances. En effet, les revenus de la province ont atteint un palier très élevé et c'est dans une note d'optimisme et de satisfaction que nous terminons l'année financière et voyons luire l'aurore de la prochaine.

La présente année se terminera avec un excédent des revenus sur les dépenses de toutes catégories. Le résultat probable de l'année financière 1950-51 indique un surplus au compte ordinaire de \$36,462,000. Pour la même période, les dépenses imputables au capital se chiffrent à \$34,042,000. En d'autres termes, le chiffre des revenus ordinaires dépassera le chiffre de toutes les dépenses, ordinaires et imputables au capital, de \$2,420,000. Cette somme représente le surplus global de la présente année.

Les revenus ordinaires qui se sont élevés à \$207,249,228 en 1949-50, atteindront probablement \$231,985,000 pour l'année 1950-51<sup>1</sup>. Cette augmentation s'explique pour une large part par l'accroissement des revenus provenant de nos richesses naturelles et par l'amélioration constante de nos méthodes de perception. Nos terres et forêts rapporteront \$10,225,000, soit trois millions de plus que l'année dernière. L'impôt sur les profits et le capital des corporations indique une augmentation d'environ huit millions sur les revenus de 1949-50, alors que la taxe sur la gazoline a rapporté près de cinq millions de plus. Cette augmentation n'est attribuable que pour une faible partie à la hausse de deux cents (2c) dans la taxe sur la gazoline, en vigueur depuis le 8 novembre 1950.

Les dépenses ordinaires ont atteint \$176,123,000<sup>2</sup>. Une comparaison avec les résultats de l'an dernier, nous permet de constater que les plus fortes augmentations ont été enregistrées pour des fins d'instruction, de santé et du bien-être. Le fait s'explique par l'aide de plus en plus grande que le gouvernement apporte à la cause de l'éducation. Nos lois de bienfaisance, administrées par le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse exigent des déboursés de plus en plus importants par suite de l'augmentation de la population<sup>3</sup>.

#### a) Les conflagrations de Rimouski et Cabano

Les conflagrations de Rimouski et de Cabano, au début du mois de mai, ont obligé certains ministères à effectuer des dépenses imprévues

1. cf. Tableau n° 2.

2. cf. Tableau n° 3.

3. cf. Tableau n° 4.

pour venir en aide à la population éprouvée. A Rimouski, près de 250 habitations ont été détruites, tandis qu'à Cabano, plus d'une centaine de maisons étaient réduites en cendres. Ce malheur suscita la sympathie générale. Le gouvernement reçut des offres de secours de toutes les parties du pays et de l'étranger. Le Premier Ministre du Canada et le Premier Ministre de notre province s'entendirent afin que leur gouvernement respectif fournit chacun \$2,500,000 pour la reconstruction de Rimouski et \$300,000 pour la reconstruction de Cabano. Auparavant, le gouvernement de la province avait mis à la disposition des sinistrés les services de tous ses ministères et certaines dépenses évaluées à plus de \$200,000 ont été faites par les départements de la Colonisation, des Terres et Forêts et des Travaux publics. A Rimouski, la construction d'un pont temporaire sur la rivière a coûté une somme approximative de \$50,000. Le gouvernement a pris des mesures pour la reconstruction du Palais de Justice, de l'école technique et de la prison. Le coût de ces derniers travaux n'est pas compris dans la subvention de \$2,500,000 accordée pour la reconstruction de Rimouski.

Vous me permettez, M. l'Orateur, comme l'un des représentants de la région du Bas Saint-Laurent dans le Cabinet, de souligner l'éloquente sympathie manifestée à l'adresse des sinistrés. Plus de 20,000 personnes, riches et pauvres, professionnels et ouvriers, ont fait parvenir au Premier Ministre de la province de généreuses souscriptions en faveur des familles éprouvées. Les gouvernements de la Colombie canadienne, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, des villes comme celle de Montréal et beaucoup d'autres ont adressé leur contribution. Cette souscription non sollicitée a rapporté une somme qui dépasse \$800,000. Au nom de tous les sinistrés et du gouvernement, je remercie les généreux donateurs pour leur charité et leur assistance, et vous me permettez M. l'Orateur, de mentionner officiellement, afin de lui exprimer notre reconnaissance, M. J. W. McConnell, président du journal *The Montreal Star* pour son concours empressé et efficace.

#### **b) Nos revenus et les offres d'Ottawa**

Si nos dépenses se multiplient, nos revenus suivent un mouvement de hausse continue. Un retour en arrière me rappelle l'attitude du Chef de l'Union Nationale sur les propositions financières du gouvernement fédéral en 1945. Je constate aujourd'hui dans les faits toute sa clairvoyance et toute sa sagesse. Lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945, le gouvernement d'Ottawa demanda aux provinces d'abandonner pour une période de cinq ans, leurs droits de taxation sur les successions, sur le capital et les profits des corporations, ainsi que sur le revenu des particuliers. En retour, les provinces auraient reçu une subvention et Québec, pour sa part, aurait touché un montant minimum de \$40,000,000.

Lorsque les représentants provinciaux et fédéraux se réunirent de nouveau en janvier 1946, le gouvernement fédéral modifia sa première

proposition pour offrir une subvention plus élevée qui aurait assuré à notre province un montant minimum de \$50,900,000. Par la suite, les autorités fédérales décidèrent de conclure des ententes séparées avec les provinces et seuls le Québec et l'Ontario conservèrent l'exercice de leurs droits de taxation. En vertu des principes de l'entente séparée, la province de Québec aurait reçu un minimum de \$56,382,000. En fait, au cours de 1947-48, le gouvernement fédéral déclara que l'entente séparée aurait assuré à Québec une subvention de \$64,078,000.

Vous avez là un sommaire des subventions offertes en 1945, 1946 et 1947 pour la cession de trois de nos plus importantes sources de revenus. Or, durant la seule année 1950-51, les revenus du gouvernement de la province pour les impôts sur le capital et les profits des corporations se chiffrent à \$53,250,000 et les revenus de l'impôt sur les successions à \$13,000,000, soit en tout \$66,250,000, et pourtant le gouvernement du Québec n'a pas rétabli l'impôt sur le revenu des particuliers mis en vigueur en 1940, parce qu'il juge que l'impôt sur le revenu est déjà trop lourd pour ceux qui ont des responsabilités familiales.

Cette somme de \$66,250,000 est supérieure de \$26,000,000 à l'offre de 1945; elle est supérieure de \$15,000,000 à l'offre de 1946; elle est supérieure de \$10,000,000 à l'offre faite lors de la signature des ententes séparées et de \$2,000,000 supérieure à la déclaration fédérale pour 1947-48, et pourtant, je le répète, la province de Québec n'a pas exercé son droit d'imposer le revenu des particuliers.

Les partisans de la centralisation diront peut-être que ces revenus sont le résultat d'un niveau trop élevé des impôts, mais sur le sujet, M. l'Orateur, je me permettrai de citer une déclaration de l'honorable Douglas Abbott, ministre des Finances dans le gouvernement d'Ottawa:

*"Je crois devoir rendre hommage, disait-il, à la modération et à la réserve généralement manifestées par les deux provinces qui ont préféré ne pas adhérer aux ententes fiscales. Au cours des dernières années, en dépit d'obligations financières extrêmement lourdes, ces deux provinces ont en général adopté un programme fiscal qui, bien qu'il fût fondé, cela va de soi, sur l'intérêt des provinces en cause, n'a entraîné aucune grave complication pour notre économie nationale."*

Ces simples faits démontrent encore une fois toute la clairvoyance du Premier Ministre de notre province lorsqu'il refusa d'abandonner quelques-unes de nos principales sources de revenus, moyennant une subvention fédérale.

### **c) Sixième surplus en six ans**

Cette sagesse, dont toute l'administration profite a permis au gouvernement de l'Union Nationale d'enregistrer pour la sixième fois en six ans, un important surplus au compte ordinaire, soit: \$36,462,000. Pour la cinquième fois, l'année financière se termine par un surplus global d'opérations, soit \$2,420,000. Les surplus au compte ordinaire se totalisent à \$187,588,709.87.

Année terminée le 31 mars 1946.....	\$14,768,397.59
Année terminée le 31 mars 1947.....	26,471,830.14
Année terminée le 31 mars 1948.....	44,367,887.61
Année terminée le 31 mars 1949.....	33,765,031.80
Année terminée le 31 mars 1950.....	31,753,562.73
Année terminée le 31 mars 1951.....	36,462,000.00 <sup>1</sup>
<b>TOTAL.....</b>	<b>\$187,588,709.87</b>

Ce surplus de \$36,462,000 au 31 mars 1951 s'ajoute au surplus consolidé de la province qui se chiffrait à \$195,453,036.11 au 31 mars 1950 et qui sera d'environ \$231,915,036 au 31 mars 1951. Ainsi ce surplus consolidé qui, d'après les *Comptes publics*, s'élevait au 31 mars 1945 à \$43,522,635.69, aura été multiplié par six en l'espace de six ans. En d'autres termes, l'Union Nationale a multiplié par six au cours de ses six années d'administration, le surplus consolidé de la province, accumulé au cours de ses 77 premières années d'existence dans la Confédération canadienne.

**d) Dépenses imputables au capital**

Le gouvernement a réalisé ce surplus, tout en exécutant des travaux d'une nature permanente pour un montant total de \$34,042,000. En l'espace de six ans, ces dépenses ont été soldées en très grande partie à même les revenus ordinaires, alors qu'il aurait été justifiable de toutes les payer au moyen d'emprunts.

Durant l'année 1950-51, le gouvernement, tout comme durant les années précédentes, a exécuté des travaux d'une nature permanente pour une somme de \$34,042,000. Pour la période du 31 mars 1945 au 31 mars 1951, les dépenses imputables au capital se chiffrent donc à \$219,330,842 et elles s'établissent de la façon suivante:

Année terminée le 31 mars 1946.....	\$12,977,903
Année terminée le 31 mars 1947.....	24,287,135
Année terminée le 31 mars 1948.....	40,927,129
Année terminée le 31 mars 1949.....	64,755,220
Année terminée le 31 mars 1950.....	42,341,455
Année terminée le 31 mars 1951.....	34,042,000 <sup>2</sup>
<b>TOTAL.....</b>	<b>\$219,330,842</b>

1. Estimation.

2. Estimation.

Les dépenses imputables au capital se sont élevées à \$42,341,455 pour l'année 1949-50; elles ont été réduites à \$34,042,000 pour l'année 1950-51, soit une diminution de \$8,299,455. La seule catégorie de dépenses où il y a augmentation est celle de la construction des ponts. En effet, depuis l'an dernier, à la suite d'une étude entreprise par les principaux officiers du département du Trésor, il a été décidé de considérer ces dépenses comme dépenses imputables au capital. Cette présentation est plus logique que l'ancienne, parce que ces travaux par leur nature ajoutent à l'actif de la province et constituent un enrichissement réel pour toute la communauté. En conséquence, vous constatez pour cette année une diminution dans le montant des dépenses ordinaires du ministère des Travaux publics et une augmentation aux dépenses imputables au capital. Le plus important projet en voie d'exécution est celui de la reconstruction de la voie carrossable sur le pont de Québec, et l'amélioration du système routier aux approches du pont, tant du côté de Québec que de Lévis. Ces travaux ont coûté à date la somme de \$1,960,000.

En résumé, les dépenses imputables au capital sont effectuées pour la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et de ponts. Très peu d'entreprises réussissent à payer des dépenses de ce genre à même leurs revenus ordinaires. Toutefois, le gouvernement de la province de Québec préfère limiter, dans toute la mesure du possible, ses dépenses ordinaires, afin de consacrer une partie importante de ses revenus à l'exécution de travaux qui profiteront non seulement à la génération actuelle, mais encore à la génération de demain.

Chaque année, lorsque j'attire l'attention des membres de la Chambre sur la politique de l'Union Nationale en marge de ces travaux d'une nature permanente, il m'est agréable de souligner que le gouvernement de Québec est l'un des rares gouvernements du pays qui tiennent compte dans ses opérations de ses dépenses imputables au capital. Les autres administrations, lorsqu'elles présentent leurs états financiers, n'indiquent que leurs revenus et dépenses au compte ordinaire. Si nous adoptions la même présentation financière, le Trésorier provincial se contenterait de vous indiquer le surplus au compte ordinaire, surplus qui est cette année de \$36,462,000 sans tenir compte des dépenses imputables au capital qui sont cette année de \$34,042,000 et sans évidemment parler de surplus global d'opérations qui se chiffre à \$2,420,000.

Parce que le gouvernement actuel de la province suit une politique progressive bien définie, parce qu'il présente à la population un exposé complet de ses opérations financières, il est normal que nos obligations soient parmi les plus recherchées sur le marché. Aussi ai-je lu avec plaisir, il y a quelques mois, dans le bulletin publié par "*Bell, Gouinlock & Company*, de Toronto, les remarques suivantes:

**"En ce qui concerne les obligations des provinces, celles de Québec se vendent pour le moment, au prix le plus élevé; l'Ontario occupe la deuxième place et le Manitoba, la troisième. Cette dernière province a très peu emprunté par rapport aux autres provinces.**

La Nouvelle-Écosse est au quatrième rang et la Colombie canadienne au cinquième; vient ensuite le Saskatchewan. Pour la première fois les obligations du Nouveau-Brunswick se vendent le meilleur marché. Cette situation peut, en grande partie, être attribuée à l'exécution du lourd programme de dépenses actuellement en cours. Les obligations de l'Île-du-Prince-Édouard sont rarement disponibles sur le marché et la dette de Terre-Neuve est actuellement libellée en livres sterling. Grâce à ses importants revenus provenant du pétrole, l'Alberta réduit sa dette et il n'y a pour ainsi dire, pas d'obligations de cette province entre les mains du public canadien pour en déterminer la valeur. Une nouvelle émission serait bien reçue."

#### e) La taxe sur la gazoline

Malgré les sommes importantes consacrées par l'administration à l'exécution de travaux de voirie, le gouvernement a été obligé d'imposer une taxe additionnelle de 2 cents par gallon de gazoline pour lui permettre de continuer l'exécution de son programme de modernisation de nos routes et pour entreprendre la mise en force d'une politique définie d'entretien des chemins d'hiver. L'immense majorité des automobilistes de la province a approuvé cette mesure. Ces derniers savent qu'une voirie moderne et bien entretenue réduit les frais d'opération d'un véhicule automobile. Seuls les porte-parole de deux Clubs Automobiles de la province ont fait entendre leur voix discordante et je me permets d'analyser les arguments qu'ils ont apportés:

##### 1° Voirie d'hiver

"Le Gouvernement, dirent-ils, aurait pu prendre à sa charge l'entretien d'hiver et toute la voirie d'été avec le revenu provenant de l'automobile avant la nouvelle taxe. Depuis longtemps, le Club Automobile de Québec réclamait l'entretien des routes durant l'hiver aux frais du Gouvernement à cause du fait que les revenus de l'automobile n'étaient pas tous employés pour la voirie."

Il ne faut pas oublier que le facteur hiver fait naître des problèmes beaucoup plus sérieux dans notre province qu'à l'extérieur. En effet, le climat d'une partie notable de l'Ontario et de la plupart des provinces canadiennes n'est pas aussi rigoureux que le nôtre. Voilà un fait dont l'importance ne saurait être méconnue.

De plus, nos routes, à cause des changements de climat, des effets nocifs de la gelée, doivent être plus solidement construites et exigent ainsi des déboursés plus lourds.

##### 2° Québec dans un juste milieu

"Comparativement aux autres, poursuivent encore ces critiques, notre province est de beaucoup en tête du mouvement de la taxation à l'automobile. Dans toutes les autres provinces le coût d'enregistrement des autos est à peu près la moitié du nôtre; les licences de conducteurs deux à trois fois meilleur marché et en plus nos taux d'assurance sont beaucoup plus élevés."

Cette critique n'appuie ses énoncés sur aucune statistique. Cependant, si je consulte la publication annuelle de la *Canadian Automobile*

Chamber of Commerce, de Toronto, intitulée *Facts & Figures of the Automobile Industry*, à la page 55, je trouve un tableau sous le titre *Taxation Statistics by Provinces, 1945-49*. Ce tableau indique la proportion des revenus provenant de l'automobile par rapport au revenu global des provinces. Voici quelles sont ces proportions:

POUR L'ANNÉE 1948

Colombie canadienne.....	13.6%
Saskatchewan.....	15.1%
Manitoba.....	16.3%
Ile-du-Prince-Édouard.....	18.3%
Québec.....	18.5%
Alberta.....	19%
Nouvelle-Écosse.....	21.5%
Nouveau-Brunswick.....	22.3%
Ontario.....	26.8%

Ce tableau prouve que la province de Québec, dans le domaine de la taxation de l'automobile, demeure dans un juste milieu. Dans quatre provinces, les impôts rapportent proportionnellement moins que dans le Québec, et dans quatre autres, ils rapportent davantage. Toutefois, si vous considérez les problèmes de voirie des provinces où les impôts sur l'automobile rapportent moins que dans le Québec, vous admettez,—et tout le monde en conviendra—qu'aucune de ces provinces ne doit résoudre des problèmes de voirie aussi compliqués que la province de Québec. C'est ainsi par exemple que la distance entre Rouyn et Gaspé est de 1,017 milles, soit le tiers de la distance entre Montréal et Vancouver. De plus, la nécessité de développer nos ressources naturelles oblige le gouvernement à exécuter des travaux de voirie qui relieront les nouvelles régions industrielles aux grandes artères de la province. N'oublions pas la construction de la route qui relie Chibougamau à la région du Lac Saint-Jean et celle qui devra dans un avenir prochain permettre aux véhicules automobiles de se rendre jusqu'à Sept-Iles et Havre-Saint-Pierre. Ce développement de nos ressources naturelles découvertes en des régions éloignées des grands centres ne pose-t-il pas la nécessité d'établir entre ces régions nouvelles et le reste de la province, des voies de communication modernes ?

### 3° Les dépenses de voirie

“Cet impôt additionnel, affirment-ils encore, que devront supporter les propriétaires d'autos ne peut être justifié puisque déjà cette classe de citoyens verse au Ministère de la Voirie plus qu'il ne dépense en travaux d'entretien et d'amélioration sur les routes. Une partie des fonds fournis par les automobilistes tombe et sert à d'autres fins pour lesquelles ils sont réclamés.”

Ceux qui fabriquent ces doléances n'ont probablement consulté que d'une façon incomplète les *Comptes publics* de la province. Ils ont pu

constater que les dépenses ordinaires d'entretien de la voirie, pour l'année terminée par exemple le 31 mars 1950, s'élevaient à \$14,605,000. Ils ont pu constater au chapitre des revenus, que la province avait retiré \$30,908,312.47 de la taxe sur la gazoline et \$14,735,740.02 en vertu de la Loi des licences d'automobiles. Ils ont fait l'addition pour arriver à la conclusion que le gouvernement ne dépense que \$14,000,000 pour la voirie, alors qu'il retire des automobilistes la somme de \$45,000,000. Si ces critiques avaient fait une étude complète des dépenses du gouvernement, ils auraient d'abord constaté que la somme de \$14,605,000 dépensée par le ministère de la Voirie ne couvrirait que le coût de l'entretien des routes. Pour la même année, le gouvernement a effectué des dépenses imputables au capital, c'est-à-dire des dépenses de construction, pour une somme de \$28,284,883.19. Ils auraient de plus constaté au ministère des Travaux publics, au seul article de la construction des ponts, une dépense de \$6,346,983. Ils auraient également constaté au ministère de la Colonisation, un montant de \$1,735,364.33 pour la construction et l'entretien des chemins de colonisation. S'ils avaient consulté les rapports du ministère des Mines, ils auraient constaté une dépense de \$1,750,000 pour la construction de chemins de mines et s'ils avaient fait l'addition de toutes ces sommes consacrées soit à l'entretien, soit à la réparation, à l'amélioration ou à la construction de nouvelles routes, ils auraient constaté une dépense totale d'environ \$53,000,000, alors que les revenus se chiffrent à \$45,000,000, ce qui indique un déficit de \$8,000,000. En d'autres termes, ils se seraient rendus compte que les automobilistes ont reçu, en 1949-50, \$8,000,000 de plus que la somme qu'ils ont eux-mêmes versée au gouvernement de la province.

Il était donc équitable, pour envisager la mise en application d'un système de voirie d'hiver et l'adoption d'un programme de modernisation de nos principales routes, de ne pas demander aux autres contribuables un sacrifice supplémentaire. Et la justice et l'équité la plus élémentaire exigeait de faire appel d'abord aux automobilistes eux-mêmes. Ils ont constaté avec satisfaction l'usage que nous avons fait, au cours des dernières années, des revenus versés à la province; ils savent que l'amélioration des années révolues se continuera à un rythme plus accéléré au cours des années prochaines.

### **f) Réduction de la dette nette de la province**

Le souci constant de l'intérêt public a permis au gouvernement de l'Union Nationale de réduire la dette nette de la province. Au 31 mars 1945, soit à la fin de la dernière année financière de l'administration libérale, la dette nette, c'est-à-dire la différence entre le passif direct et l'actif réalisable, s'élevait à la somme de \$308,243,440.96. Au 31 mars 1951, après six années d'administration de l'Union Nationale, elle s'établira à environ \$274,000,000, soit le montant le plus bas depuis 1944, date de la dernière année de l'administration libérale<sup>1</sup>. Voici les montants consacrés à la réduction de la dette nette, au cours de ces six années:

1. Cf. Tableau n° 5.

Année terminée le 31 mars 1946.....	\$ 8,829,000
Année terminée le 31 mars 1947.....	14,497,000
Année terminée le 31 mars 1948.....	10,004,000
Année terminée le 31 mars 1950.....	15,233,000
Année terminée le 31 mars 1951.....	10,132,000 <sup>a</sup>

La dette nette de la province de Québec a donc été diminuée d'une moyenne de plus de \$5,000,000 par année depuis la réélection du gouvernement de l'Union Nationale, en 1944.

Cette réduction de dette n'a pas empêché le gouvernement d'effectuer durant cette même période des travaux d'une nature permanente pour un montant de \$219,330,842.

### g) Dette per capita

Sans vouloir déprécier les autres gouvernements du pays, il est légitime pour nous de souligner avec fierté la position avantageuse occupée par notre province, suivant le rapport annuel de la Banque de Montréal, *Canada, Funded Direct and Guaranteed Loans of the Federal and Provincial Governments*, en date de juillet 1950. Ce rapport donne de précieux renseignements sur la situation financière des provinces et du fédéral. Il démontre également que la dette per capita de la province de Québec est encore la plus basse de tous les gouvernements du pays. Elle s'établit à \$87 par tête. Le *Financial Post* du 10 février 1951 contient des conclusions identiques. Il faut faire exception pour la nouvelle province de Terre-Neuve parce qu'en vertu de l'entente conclue lors de son entrée dans la Confédération, le gouvernement fédéral avait absorbé la majeure partie de sa dette. Voici comment s'établissait en juillet 1950 la dette per capita de chacun des gouvernements du pays:

Québec.....	\$ 87
Manitoba.....	109
Alberta.....	126
Ontario.....	141
Ile-du-Prince-Édouard.....	150
Colombie canadienne.....	173
Saskatchewan.....	179
Nouvelle-Écosse.....	227
Nouveau-Brunswick.....	280

Chaque année, depuis l'arrivée au pouvoir de l'Union Nationale, j'ai été heureux de souligner que toutes les autorités, que leurs renseigne-

ments soient puisés dans les *Comptes publics*, dans les rapports des différentes banques ou des maisons de courtage, sont unanimes à déclarer que c'est la province de Québec qui a la plus basse dette per capita.

D'ailleurs, ce matin je recevais le rapport annuel de l'*Investment Dealers' Association of Canada*, intitulé: *Canada and Canadian Provinces—Funded Debts Outstanding January, 1951*, établissant que la dette per capita de notre province est de \$82.47.

D'autre part, d'après une publication récente de la maison *A. E. Ames & Co., Limited, Comparative Condensed Statements of the Government of Canada and the Provinces for Fiscal Year 1948-49*, la province de Québec n'est obligée de consacrer qu'une partie peu importante de ses revenus au service de sa dette. Voici la proportion pour chaque province:

Alberta.....	6.6%
Québec.....	9.0%
Saskatchewan.....	13.3%
Colombie canadienne.....	14.1%
Ile-du-Prince-Édouard.....	14.7%
Ontario.....	15.7%
Nouvelle-Écosse.....	16.1%
Manitoba.....	17.3%
Nouveau-Brunswick.....	23.8%

D'après le même rapport, c'est la province de Québec qui enregistre le plus fort surplus à son compte ordinaire d'opérations:

Québec.....	\$33,765,032
Alberta.....	24,950,522
Ontario.....	9,213,253
Colombie canadienne.....	4,564,946
Manitoba.....	3,447,796
Nouveau-Brunswick.....	1,902,708
Saskatchewan.....	1,014,220
Ile-du-Prince-Édouard.....	708,955
Nouvelle-Écosse.....	112,856

#### **h) Contribution au fonds d'amortissement**

Si le gouvernement de l'Union Nationale a réussi à diminuer la dette nette de la province, c'est qu'il a été particulièrement soucieux de faire, chaque année, des contributions de plus en plus importantes au fonds d'amortissement. Ce dernier est constitué par les crédits budgétaires uti-

lisés pour la réduction de la dette. L'amortissement remplit une fonction essentielle au maintien du crédit d'un gouvernement. Un grand ministre des finances de France, Adolphe Thiers, le définissait comme suit :

"C'est un syndicat dans les mains duquel nous versons tous les ans une certaine somme pour le rachat de nos dettes."

Le terme syndicat est impropre, à moins que ce savant financier ait voulu se servir d'une expression caractéristique pour mieux faire comprendre la nature des opérations du fonds d'amortissement. L'amortissement est facultatif ou obligatoire. Il est obligatoire lorsqu'il est stipulé dans l'acte constitutif d'une émission d'obligations. Il est facultatif lorsqu'un gouvernement sage utilise chaque année ou à diverses époques, une certaine proportion de ses revenus pour assurer le remboursement de ses dettes.

Le gouvernement charge à ses dépenses ordinaires ses contributions au fonds d'amortissement. Ces contributions servent au rachat de notre dette obligatoire. En plus de payer ses dépenses imputables au capital par ses revenus ordinaires, le gouvernement par ses contributions au fonds d'amortissement pourvoit au remboursement des dettes des administrations antérieures. Depuis 1945, sans excepter aucune année, la province de Québec s'est toujours maintenue au premier rang des provinces canadiennes pour l'importance de ses contributions au fonds d'amortissement. D'après le rapport de la Banque de Montréal, les fonds d'amortissement des différentes provinces s'élevaient au 1er juillet 1950 aux chiffres suivants :

Québec .....	\$91,555,000
Ontario .....	69,152,000
Colombie canadienne .....	30,070,000
Nouveau-Brunswick .....	25,855,000
Manitoba .....	23,844,000
Saskatchewan .....	23,321,000
Nouvelle-Écosse .....	13,556,000
Ile-du-Prince-Édouard .....	1,820,000
Alberta .....	nil

### i) Le fonds d'éducation

Avant de terminer l'exposé de notre situation financière, permettez-moi, M. l'Orateur, d'attirer quelques instants votre attention sur le fonds d'éducation. Les revenus de ce fonds pour l'année financière 1950-51 s'élèveront à une somme approximative de \$21,315,000 et les dépenses envisagées, à l'exclusion du résidu de 1949-50, sont évaluées à \$12,604,000. Le nouveau résidu, au montant approximatif de \$8,711,000, sera conformément à la loi, dépensé au cours de l'année prochaine pour des fins d'éducation. Voici le tableau des revenus et des dépenses du fonds d'éducation depuis sa création en 1946 :

ANNÉE	REVENU	DÉPENSES	RÉSIDU
1946-47.....	\$14,179,775	\$ 8,014,291	\$ 6,165,484
1947-48.....	17,827,302	17,827,302	—
1948-49.....	19,154,800	7,159,040	11,995,760
1949-50.....	19,838,391	5,571,839	14,266,552

Le solde disponible a été affecté chaque année au paiement des dépenses d'éducation durant l'année suivante. Le solde de \$14,266,552 pour l'année 1949-50 a été affecté au paiement de certaines dépenses statutaires pour des fins d'éducation durant l'année 1950-51. C'est ainsi que le département de l'Instruction publique a reçu une somme de \$11,500,000, le département du Bien-Être social et de la Jeunesse une somme de \$2,000,000 et le département des Affaires municipales, une somme de \$766,552, soit en tout \$14,266,552.

Au cours de la présente année financière, la somme de \$750,000 sera payée à l'Université Laval comme troisième versement sur la souscription du gouvernement à la campagne d'aide à Laval; une somme de \$600,000 sera payée à l'École de Commerce de Québec; un montant de \$700,000 sera versé à l'École de Médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe. Plusieurs autres institutions d'enseignement recevront également des subventions importantes.

#### **j) Emprunts éliminés et nouveaux emprunts**

Le marché canadien des obligations a subi de nombreuses fluctuations et au cours des derniers mois, toutes les valeurs ont enregistré des pertes. En d'autres termes, les conditions actuelles du marché au Canada sont très peu favorables à l'émission de nouvelles obligations, qu'il s'agisse d'émissions gouvernementales ou commerciales.

Toutefois, les observateurs croient à l'amélioration de la situation. Le malaise actuel s'explique par trois facteurs d'ordre bien différent. En premier lieu, les financiers américains, cherchant un profit rapide et prévoyant la stabilité du dollar canadien ont acheté de grandes quantités d'obligations canadiennes. L'insécurité économique actuelle et l'inflation ont ensuite engagé certains détenteurs d'obligations à préférer les placements par actions aux placements par obligations. Enfin, la Banque du Canada, dans le but évident de hausser le taux des intérêts, hausse qu'elle estime nécessaire afin de combattre la tendance actuelle à l'inflation, ne maintient plus la valeur des obligations du gouvernement fédéral. Comme conséquence de cette politique, sur laquelle je n'exprime aucune critique, il est clair que les provinces, les municipalités et les commissions scolaires éprouveront plus de difficultés dans l'exécution de leur programme de financement et devront payer des taux d'intérêt plus élevés.

Tous ces facteurs contribuent à écarter temporairement les acheteurs. Il en résulte que les prix accusent une tendance à la baisse. Cependant malgré les incertitudes de l'heure, les obligations de la province continuent d'occuper une place enviable sur le marché.

Permettez-moi, M. l'Orateur, de souligner qu'au cours de l'année 1950, le gouvernement a remboursé des obligations pour \$48,700,000 et qu'il a émis des obligations de renouvellement pour un montant de \$40,000,000, ce qui signifie une réduction de notre dette obligataire de \$8,700,000. Voici d'ailleurs la liste des emprunts remboursés en 1950 et la liste des nouveaux emprunts:

A) EMPRUNTS REMBOURSÉS EN 1950			
1° Remboursements à l'échéance			
<i>Echéance</i>		<i>Taux du coupon</i>	<i>Montant</i>
1 <sup>er</sup> mars 1950 .....		2%	\$15,000,000
15 mars 1950 (emprunt en série).....		4%	700,000
1 <sup>er</sup> mai 1950 (École technique de Québec)....		4%	500,000
15 juillet 1950 (emprunt en série).....		3%	1,000,000
2° Rachats par anticipation			
<i>Echéance</i>	<i>Date du rachat</i>		
1 <sup>er</sup> février 1951.....	1 <sup>er</sup> février 1950....	3¾%	1,050,000
15 novembre 1951..	15 novembre 1950..	4 %	11,750,000
3° Annulation			
<i>Echéance</i>	<i>Date de l'annulation</i>		
1 <sup>er</sup> novembre 1961.....	23 février 1950.....	2½%	18,700,000
			<u>\$48,700,000</u>
B) EMPRUNTS ÉMIS EN 1950			
<i>Echéance</i>	<i>Echéance</i>	<i>Taux du coupon</i>	<i>Montant</i>
1 <sup>er</sup> février 1950.....	1 <sup>er</sup> février 1955.....	2½%	\$15,000,000
1 <sup>er</sup> octobre 1950....	1 <sup>er</sup> octobre 1970....	3 %	25,000,000
			<u>\$40,000,000</u>
			Réduction nette .....
			\$ 8,700,000

En 1950, le gouvernement de la province a racheté par anticipation deux emprunts au montant total de \$12,800,000 et portant intérêt à 3¾% et 4% respectivement; le premier de ces emprunts, pour une somme de \$1,050,000, a été remboursé à même le fonds consolidé du revenu sans nouvelles obligations, alors que les fonds nécessaires au remboursement du

second, soit \$11,750,000, déduction faite du fonds d'amortissement, ont été l'une des raisons de l'emprunt à 3% du 1er octobre 1950. La province a donc épargné 1% d'intérêt pour ainsi diminuer les charges de sa dette.

J'ai eu l'occasion de vous exposer dans mon dernier discours sur le budget, les modalités de remboursement d'un emprunt de \$18,700,000 acheté par l'Hydro-Québec en 1947. J'ai également donné les raisons du renouvellement effectué le 1er février 1950 sur le marché de New-York d'un emprunt de \$15,000,000 à 2½% pour éviter la prime onéreuse de \$1,650,000 causée par la dévaluation du dollar canadien.

L'émission d'obligations de \$25,000,000 à 3% effectuée le 1<sup>er</sup> octobre 1950, avait en partie pour objet le remboursement d'un emprunt à 4% effectué en 1940, sous l'administration de M. Godbout et qui devenait rachetable par anticipation. Le gouvernement a profité de l'excellente condition du marché pour vendre ses obligations à des conditions exceptionnelles au syndicat qui avait soumis le prix le plus élevé, soit 99.35%; elles ont été vendues au public à 100½%. Le fléchissement qui s'est manifesté sur le marché des obligations peu après la conclusion de cette heureuse transaction, peut nous permettre de céder à la tentation de louer la clairvoyance du gouvernement et de ses aviseurs, car s'ils avaient attendu la date du renouvellement des obligations, soit le 15 novembre 1950, pour offrir au public une nouvelle émission, la province aurait dû déboursier environ un demi-million de plus.

En établissant une comparaison entre les emprunts effectués par les provinces canadiennes du 1<sup>er</sup> avril 1949 au 1<sup>er</sup> décembre 1950 et ceux qu'elles ont elles-mêmes remboursés, vous constaterez, M. l'Orateur, que les provinces de Québec et d'Alberta—et ceci démontre l'excellence de leur situation financière—furent les seules où les remboursements d'obligations ont dépassé le total des nouvelles émissions. En voici la liste:

	NOUVELLES ÉMISSIONS	ÉMISSIONS REMBOURSÉES
Ontario.....	\$154,000,000	\$53,954,000
Alberta.....	60,700,000	80,484,000
Colombie canadienne.....	59,000,000	12,814,000
Québec.....	55,000,000	61,700,000
Nouvelle-Écosse.....	48,000,000	17,238,000
Manitoba.....	37,000,000	12,255,000
Saskatchewan.....	27,106,000	23,050,000
Nouveau-Brunswick.....	27,000,000	7,714,000
Ile-du-Prince-Édouard.....	3,250,000	708,000

Enfin, à la fin du présent exercice, c'est-à-dire ces jours prochains, le gouvernement de la province paiera à même le fonds d'amortissement,

le 15 mars 1951, une tranche de \$700,000 d'un emprunt en série et qui portait un taux d'intérêt de 4%. De plus, il rachètera par anticipation à la même date un emprunt de \$10,000,000 dont l'échéance était fixée au 15 mars 1954 et qui portait un taux d'intérêt de 3¼%.

L'année 1951 nous apporte en effet une série d'emprunts effectués il y a plus de 10 ans, et qui s'offrent au rachat, soit à l'échéance, ou par appel au remboursement par anticipation. Malgré les difficultés de l'heure, nous nous sommes efforcés de trouver une solution au problème, de crainte que les événements incertains et les restrictions prochaines ne suscitent des embarras additionnels. C'est pourquoi, dès le début de janvier, nous avons donné dans les journaux un avis de rachat pour le 15 mars 1951, de l'emprunt de \$10,000,000 à 3¼% émis le 15 mars 1939 et dont l'échéance était fixée au 15 mars 1954. Les fonds nécessaires au remboursement de cet emprunt sont actuellement disponibles au fonds d'amortissement.

Deux emprunts contractés aux États-Unis, l'un au montant de \$7,500,000, l'autre au montant de \$10,000,000, deviennent aussi rachetables par anticipation. Effectués, l'un en 1926, l'autre en 1939, le premier porte un intérêt de 4½% et l'autre 3¼%. Un autre emprunt de \$15,000,000 effectué au Canada en 1936 arrive à échéance le 1<sup>er</sup> novembre. Après un examen attentif des mesures requises pour sauvegarder les droits et intérêts de la province, nous nous sommes entendus avec un syndicat américain, dirigé par *The First Boston Corporation*, pour vendre \$50,000,000 d'obligations de la province à 2⅞%. Après avoir pourvu au rachat et à l'échéance des trois emprunts ci-dessus mentionnés, le solde servira à l'exécution partielle du programme de construction de routes et de ponts, approuvé par la loi adoptée au début de la présente session. Aujourd'hui même, j'ai appris que l'*International Bank for Reconstruction and Development* avait emprunté d'un syndicat américain \$50,000,000 à 3%. Ce syndicat américain était dirigé par la *First Boston Corporation*. Ainsi donc, la province de Québec peut obtenir sur le marché de New-York des conditions d'emprunt sensiblement équivalentes à celles de la Banque Internationale de Reconstruction. Cette banque a été organisée par les principaux pays du monde qui ont signé la charte des Nations-Unies. Quarante-neuf pays en font actuellement partie.

### III

#### CONSIDÉRATIONS SUR LE BUDGET DE 1951-52

Le budget d'un gouvernement est dans une certaine mesure le reflet du développement économique de l'état qu'il administre. S'il s'écarte de cette norme, il compromet le progrès de la nation. Aussi, le budget de la province s'est accru considérablement au cours de ces dernières années, parce que le gouvernement, désireux d'accentuer l'expansion agricole et industrielle du Québec et d'assurer au peuple l'aisance et le

confort nécessaires, ne peut prétexter de futilles économies, pour entraver son progrès. Jamais la province n'a connu un développement aussi prodigieux. Les publicistes du pays et de l'étranger sont en alerte. Fred Bodsworth écrivait dernièrement dans le *Maclean's Magazine* que Québec était en train de "devenir la Ruhr du Canada."

"Dans la province de Québec, écrivait encore le 10 février dernier, Paul S. Deacon du *Financial Post*, un nouveau jeu prend de la vogue. Il s'agit d'une variante du vieux passe-temps favori qui consiste à épingle la queue de l'âne au bon endroit, avec cette différence que le jeu s'appelle: "Essayer de planter une épingle dans une carte géographique de la province de Québec sans toucher une nouvelle industrie."

Les chances de succès pèsent assez lourdement contre le joueur. Car à travers toute cette province, de nouvelles entreprises, grandes et petites, surgissent de partout, dans les villes et les villages de même que dans les régions les plus reculées. Marquer d'un point chacune de ces industries ferait ressembler une carte géographique à un garçon qui vient d'attraper la rougeole.

Si l'épingle s'enfonce vers le fond, elle va vraisemblablement toucher une nouvelle exploitation minière, une centrale électrique ou des colonies qui poussent comme des champignons. Si l'épingle se pose sur la partie sud de la province, elle localisera sans doute, soit un petit atelier se spécialisant dans la fabrication d'instruments de précision, soit une nouvelle manufacture de textiles ou un vaste établissement de produits électriques.

Et le jeu, de poursuivre M. Deacon, devient plus difficile encore si l'on s'avise d'indiquer sur la carte tous les endroits où les industries déjà existantes ont agrandi leurs possibilités de développement, ont embauché de nouveaux ouvriers ou modernisé leurs machineries et leur équipement. Ce développement pénètre chaque région de la province et la richesse grandissante ainsi produite, conclut M. Deacon, rejaillit sur chaque Canadien."

Assurément, M. l'Orateur, ce développement intense du Québec implique la nécessité de solutionner des problèmes plus nombreux et plus complexes et requiert des budgets plus considérables pour l'agriculture, la colonisation, l'éducation, la santé, la voirie, les travaux publics, etc. Il exige du gouvernement des dépenses plus fortes et c'est pourquoi nous prévoyons pour l'année 1951-52, un budget total de dépenses de \$236,-726,900. Les dépenses ordinaires, y compris la dette publique, se chiffrent à \$192,576,200 et les dépenses imputables au capital à \$44,150,700<sup>1</sup>. Nous croyons que les revenus atteindront la somme de \$237,771,000<sup>2</sup>, ce qui laissera un surplus global de \$1,044,100 et un surplus des revenus ordinaires sur les dépenses ordinaires de \$45,194,800.

Les budgets soumis à la Législature dans le passé sont le reflet de la situation économique de la province. Le budget pour l'année financière 1951-52 est basé sur les nécessités économiques de l'heure. N'avez-vous pas été frappé en lisant les réflexions de certains économistes canadiens il y a quelque 10 à 20 ans, surtout au moment de la grande dépression de 1929 à 1935? Elles étaient très pessimistes. Comparons par exemple les sombres propos de Victor Barbeau dans *Mesure de notre taille* avec les perspectives optimistes publiées, ces jours derniers, dans le revue

1. cf. Tableau n° 5.

2. cf. Tableau n° 6.

*Maclean's*, sous le titre *Watch Quebec's Smoke* <sup>(1)</sup>. Cet article du *Maclean's Magazine* contient un point de vue identique à celui du *Financial Post* cité tout à l'heure. Les publicistes étrangers sont unanimes à admettre que notre province se développe à un rythme accéléré et dans une atmosphère d'optimisme qui justifie les plus belles espérances.

Les Canadiens français, après avoir assisté durant de nombreuses années, pour la plupart en témoins impassibles au développement industriel du Canada, se sont fortement ressaisis sous l'impulsion vigoureuse donnée au développement de la province par le Chef de l'Union Nationale. Ils reprennent rapidement le temps perdu, et à l'heure présente, les statistiques démontrent la transformation radicale de la province, transformation qui dépasse en importance celle de toutes les autres provinces canadiennes. De l'extérieur, nous viennent des esprits les plus impartiaux, l'admission que la province de Québec devient la première province industrielle du pays. "A l'heure actuelle, disait l'honorable Premier Ministre à Macamic, le 3 septembre dernier, il n'y a pas un coin de terre au monde qui puisse offrir des perspectives d'avenir comparables à celles de la province de Québec."

L'histoire qui enregistre les actes des hommes d'état inscrira comme un événement de lumière, la fondation de l'Union Nationale. Vous vous rappelez, M. l'Orateur, ce septième jour de novembre 1935, alors que l'honorable député des Trois-Rivières, dans un appel éloquent aux hommes de bonne volonté de toutes les nuances d'opinion politique, les conviait à s'associer à lui dans l'œuvre de la renaissance économique du Québec et de l'émancipation des Canadiens français.

Les espoirs alors entrevus ont-ils été trop optimistes? Les esprits réalistes répondent: "Ils ont été dépassés." La province a été mise en activité et une véritable révolution s'est accomplie, sans heurt, sans secousse violente, sans appel à la démagogie, sans coup de force spectaculaire, sans violation du droit de propriété. La transformation de notre province s'est faite dans l'ordre et dans la paix, par le labeur opiniâtre et constant, l'appel à l'effort courageux et tenace. Et voyez les résultats obtenus.

Avec votre permission, M. l'Orateur, je vais m'écarter de la monotonie trop souvent habituelle aux discours sur le budget, pour vous inviter à me suivre dans le récit de la transformation économique de Québec par l'Union Nationale depuis 1936, tout en insérant dans mes commentaires la nécessité des augmentations budgétaires dans les divers départements.

#### a) L'agriculture

Les sociologues et les économistes ont-ils bien noté qu'au lendemain de la grande victoire de 1936, la première loi inscrite dans nos statuts, par le Premier Ministre actuel, concernait le relèvement de l'agriculture? Ce fut la loi qui créait l'Office du crédit agricole et autorisait le vote

1. cf. Annexe.

de \$10,000,000 pour faciliter l'application de cette politique de salut. Ne voyez-vous pas dans ce petit fait qu'un chroniqueur pourrait trouver indifférent, la marque distinctive de l'homme d'état qui songe d'abord au bien-être du cultivateur, écrasé sous le fardeau des dettes et du chômage, pour le sauver de la détresse, le garder sur la terre, fidèle à sa vocation paysanne et l'aider à y établir ses fils.

Le progrès de l'agriculture est la clé de voûte de la stabilité économique. Les cultivateurs du Québec sont les artisans les plus efficaces de la prospérité de la province. Avec une ardeur et une ténacité admirable ils, ouvrent des horizons nouveaux en agrandissant le domaine cultivable; ils nous fournissent notre subsistance; ils fondent de nouvelles paroisses; ils font œuvre humanitaire et vitale.

**"C'est une vérité indéniable, écrit la Corporation des agronomes dans son mémoire soumis à la commission Massey, sans la fidélité à la terre, il n'y aurait plus de Canadiens français.**

C'est l'habitant qui a été le grand architecte de notre survivance. Il a peuplé les campagnes, les villages, puis les villes de la vallée du Saint-Laurent et de ses affluents. Il a dessiné le paysage rural selon son cœur et sa philosophie de la vie. En retour, il a reçu l'empreinte de son milieu. De cette interaction séculaire entre les choses et l'homme est né "le type économique et social des Canadiens" en "milieu agricole de traditions françaises". C'est le groupement familial quasi-communautaire exploitant un domaine à la mesure de sa taille, appelé domaine plein; c'est la famille-souche gardienne du patrimoine matériel et spirituel: biens de famille, arts et métiers, traditions, coutumes, règles de conduite, modes de vie, folklore; c'est la tenure en propriété, le faire-valoir direct, la polyculture vivrière et l'indépendance économique; c'est la terre d'un seul tenant et enclose; c'est "l'habitat dispersé", en bordure des routes; c'est le "rang" si typiquement québécois; c'est la paroisse et ses institutions; ce sont les lois civiles, la pensée et la langue françaises; c'est la foi catholique. Il y a là des valeurs essentielles, des éléments distinctifs, des sources de civilisation ou de culture dont plusieurs ont persisté substantiellement jusqu'à nos jours pour constituer un actif inappréciable, digne des soins les plus attentifs; tandis que d'autres ont beaucoup évolué avec la transformation économique et sociale du milieu québécois depuis la fin du dernier siècle, mais surtout depuis 25 ans."

M. l'Orateur, laissez-moi citer aussi cette belle page d'un écrivain français, Henri Prat, qui, dans un livre remarquable publié à Paris, en 1949, et intitulé: *L'Homme et le sol*, rend un hommage mérité à l'agriculteur de chez nous:

**"Parmi les plus glorieuses étapes de l'aventure humaine, écrit-il, aucune ne dépasse en mérite celle qu'écrivirent en trois siècles, les pionniers du Canada. Une poignée de paysans s'enracinant dans un sol entièrement nouveau et y fondant une nouvelle et vigoureuse nation. On estime que six à huit mille colons français seulement ont fait souche en territoire canadien et sont les ancêtres des six millions de Canadiens français vivant actuellement au Canada et aux Etats-Unis. Chacun de ces hommes a donc engendré en moyenne mille descendants; en fait on a pu en compter, pour certains d'entre eux, jusqu'à trente mille. Avec des familles de dix à vingt enfants et des gens qui se marient jeunes, cela va vite. Et cette masse humaine s'est créée là en dépit d'obstacles terribles: la rigueur du climat, les attaques féroces des Indiens, l'isolement, les maladies, les privations de toutes sortes. Ce fut une lutte de géants, mais qui, en dépit de graves traverses, se termina par le triomphe de l'emprise de l'homme sur le sol.**

Sous les murs de Québec, en 1760, aux Plaines d'Abraham, l'armée française commandée par Montcalm fut battue par l'armée anglaise de Wolfe: Défaite des militaires. Défaite des diplomates qui, en 1763, au traité de Paris, abandonnèrent

tout le territoire. Défaite des administrateurs: nobles et fonctionnaires qui, aussitôt, se rembarqueraient pour la France. Mais victoire des paysans qui, eux demeuraient enracinés dans le sol du nouveau monde. Cette poignée d'hommes courageux en décidant de s'accrocher à la terre conquise assuraient en effet à leur descendance une victoire biologique qui allait effacer tous les revers.

"Après trois siècles et demi de colonisation,—dont 185 années écoulées depuis la cession,—en voici les résultats: à l'heure actuelle la plus vaste région du monde où l'on parle français n'est pas la France, n'est même pas un territoire de l'Union française; c'est la province de Québec, au Canada. En la parcourant dans sa largeur, en train ou en auto, de Gaspé à Noranda, vous roulez pendant plus de mille six cents kilomètres,—c'est-à-dire sur la distance de Paris à Gibraltar,—en traversant seulement des campagnes, des villes et des villages parlant français. Sur ce parcours vous traversez la deuxième ville de langue française du monde, qui est Montréal (l'agglomération compte 1,300,000 habitants dont les trois-quarts parlent français), et des villes comme Québec, Trois-Rivières, Hull où 94% des habitants sont de langue française. Dans les villages le pourcentage est encore plus élevé. Et cette zone du parler français ne se limite aucunement aux frontières de la province de Québec, déjà trois fois grande comme la France; elle déborde largement sur les provinces voisines: Ontario, Nouveau-Brunswick, elle franchit même la frontière des Etats-Unis, où ont émigré deux millions de Canadiens français. Enfin, loin de tendre à régresser, elle s'étend constamment, gagnant chaque année de nouveaux territoires.

"Connaissez-vous dans l'histoire, en aucun temps et en aucun pays, une campagne militaire où un si petit nombre d'hommes: la valeur de trois régiments, ait réussi à conquérir et à conserver indéfiniment un aussi vaste domaine? Ce que jamais six mille soldats n'ont pu faire avec leurs armes, six mille paysans français l'ont fait dans le nouveau monde avec leurs charrues. Le "miracle canadien" c'est celui du courage humain, du vrai courage, qui ne consiste pas à tuer mais à créer des hommes; qui ne consiste pas à détruire mais à construire. C'est le miracle de volonté de ces laboureurs, qui, en dépit de tous les obstacles, ont su "faire de la terre", selon la magnifique expression canadienne et, par ce moyen créer un grand peuple."

M. l'Orateur, la forteresse de notre survivance, ne la cherchons donc pas ailleurs qu'à la campagne, où elle repose sur les bases les plus solides. C'est d'ailleurs pour maintenir cette forteresse dans toute sa puissance que le gouvernement de l'Union Nationale s'est donné pour mission de rendre plus intéressante la vie rurale, en mettant à la disposition des cultivateurs des crédits de plus en plus élevés. En 1944, le budget de l'agriculture voté par l'Assemblée législative se chiffrait à la somme de \$6,807,250. Cette année, il atteint la somme de \$14,962,500. Par la politique régénératrice du prêt agricole, le gouvernement cherche à garder le cultivateur sur sa terre et ensuite par le développement intensif des coopératives, il s'efforce d'engager les membres de la classe agricole à améliorer leurs méthodes de culture. Comme j'ai eu l'occasion de le dire au mois d'août dernier, au congrès international qui a marqué le cinquantième de la fondation des Caisses populaires, la coopération pour nous est une formule de salut. Le syndicalisme de collaboration vaut mieux que le syndicalisme de revendication.

Par le développement de l'électrification rurale, le gouvernement s'est appliqué à rendre la vie rurale plus saine, plus intéressante et plus attrayante, afin de dissuader le cultivateur de quitter la terre. Comme l'affirme l'écrivain Henri Prat, "quand une nation voit se rétrécir sans cesse sa base paysanne, c'est son équilibre tout entier qui est compro-

mis". Si donc nous voulons accentuer avec succès notre ascension vers le progrès et notre libération économique, il nous faut continuer à fortifier la classe agricole, l'assister de toute façon et la préserver contre le mirage d'idéologies fantaisistes qui l'astreindrait au contrôle de l'état.

### b) Le crédit agricole

Je le répète, c'est par le crédit agricole que débuta en 1936, la rénovation de l'agriculture dans la province. Depuis la sanction de la première loi du crédit, en 1936, un montant de \$86,000,000 a été mis à la disposition des cultivateurs. Au 31 décembre 1950, 32,860 prêts avaient été consentis pour un montant total de \$78,634,120 dont \$74,184,345 avaient été payés.

Les prêts payés depuis le début des opérations jusqu'au 31 décembre 1950 représentent un total de 31,153 prêts et ces prêts se répartissent comme suit:

a) Établissements .....	11,159	\$29,925,875.00
b) Consolidation de dettes .....	18,158	39,297,268.00
c) Concordats .....	1,836	4,961,202.00
TOTAL .....		\$74,184,345.00

Pour l'année 1950, un total de 2,247 prêts ont été payés par l'Office du crédit agricole et sur ce nombre, 1,535 prêts ont été payés pour des cas d'établissement de jeunes cultivateurs. Le nombre de prêts d'établissements a atteint cette année un nouveau record <sup>1</sup>.

Il convient de signaler que le nombre de prêts pour la consolidation des dettes diminue, pendant que le nombre de prêts pour faciliter l'établissement des fils de cultivateurs augmente d'une année à l'autre.

Le rapport de l'Office du crédit agricole fait voir que sur des prêts au montant de \$74,184,345, une somme de \$419.61 seulement a été perdue, soit une proportion de 54 cents par \$100,000. Le cultivateur de Québec par son honnêteté traditionnelle a mérité la confiance que le gouvernement a mise en lui.

### c) L'électrification rurale

La vie rurale, pour garder la jeunesse à la campagne, doit être attrayante et confortable. Le crédit agricole a gardé le paysan sur sa terre, l'a aidé à y établir ses fils. Une autre législation de l'Union Nationale va l'attacher davantage au sol ancestral en lui rendant la vie plus heureuse: je veux mentionner la Loi de l'électrification rurale. J'ai déjà dit dans un discours antérieur ce qui a été fait dans ce domaine. Depuis 1945, les 39

1. cf. Tableau n° 8.

coopératives existantes ont construit 4,558 milles de lignes de distribution, alors que durant la même période, les compagnies privées ont construit 8,729 milles de lignes de distribution rurale. Depuis cette date, les coopératives ont fourni l'électricité à 21,716 clients, alors que les compagnies la fournissent à 61,848 nouveaux clients, soit un total de 83,564, depuis l'adoption de la Loi de l'électrification rurale <sup>1</sup>.

Sous la direction de l'Office de l'électrification rurale, les coopératives d'électricité, en 1950, ont construit un total de 1,117 milles de nouvelles lignes de distribution et procuré les bienfaits de l'énergie électrique à 4,559 clients nouveaux.

Depuis 1945, un crédit total de \$15,000,000 a été mis à la disposition de l'Office de l'électrification rurale et jusqu'à date l'Office a engagé la somme de \$11,496,338.49 pour aider les 39 coopératives organisées dans la province.

Ce ne sont là, M. l'Orateur, que deux des réformes de structure adoptées par le gouvernement pour aider à la classe agricole. Ajoutez à ces mesures bienfaisantes notre politique de drainage qui a permis de 1944 à 1950 de creuser 1,685 cours d'eau et de récupérer 364,428 acres de terre <sup>2</sup>, les octrois pour travaux motorisés, l'essor vigoureux de la colonisation, et vous aurez la certitude que le gouvernement de l'Union Nationale considère l'agriculture comme l'industrie de base de la province. Sans négliger l'activité industrielle de plus en plus intense, le gouvernement, pour faire œuvre durable, doit accorder à l'industrie agricole une place de première importance, parce que le développement de cette industrie est un facteur de stabilité et de sécurité. Tout en nous réjouissant de constater l'éloquence des statistiques sur l'expansion industrielle, il ne faut pas oublier que depuis 1938, le revenu tiré de la vente des produits de la ferme a quadruplé dans la province. En effet, ces revenus s'établissent comme suit :

1938.....	\$ 89,849,000
1939.....	101,493,000
1940.....	120,681,000
1941.....	144,879,000
1942.....	174,306,000
1943.....	200,310,000
1944.....	222,312,000
1945.....	236,390,000
1946.....	256,465,000
1947.....	286,909,000
1948.....	355,025,000
1949.....	346,714,000

1. cf. Tableau n° 9.

2. cf. Tableau n° 10.

L'année 1949 a connu dans tout le pays un léger fléchissement, mais le très honorable M. Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture, déclarait dernièrement d'après le *Monetary Times*, de Toronto, que la valeur de la production agricole pour 1950 dépasserait de 15% celle de l'an dernier. D'ailleurs, j'invoquerai maintenant le témoignage d'un groupe d'hommes qui ne peuvent être accusés de partialité à l'égard de l'Union Nationale, à savoir l'Association des agronomes de la province de Québec. Dans le mémoire qu'elle a soumis à la Commission Massey, elle affirme "que le revenu brut et net des cultivateurs a plus que triplé" et elle ajoute: "La situation générale de l'agriculture québécoise est meilleure qu'autrefois."

Pour combattre la routine et préparer une jeunesse agricole plus instruite, l'Union Nationale a multiplié depuis 1936, les écoles d'agriculture. En 1935, il n'y avait que trois écoles supérieures d'agriculture: celle de Sainte-Anne de la Pocatière, celle d'Oka, le collège MacDonald et sept écoles moyennes et régionales. Aujourd'hui, la province compte en outre des 3 écoles supérieures déjà nommées, 15 écoles moyennes et régionales d'agriculture et 9 orphelinats agricoles. Les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture pour les écoles dépassent cette année la somme de \$1,200,000. Notez bien, M. l'Orateur, qu'en accordant à l'agriculture la place qui lui revient, l'Union Nationale a voulu imprimer à la diffusion de l'éducation une impulsion vigoureuse. Elle a voulu pour les Canadiens français la libération par l'esprit.

#### d) La coopération

Le gouvernement a favorisé de toutes façons le développement des coopératives et il vient de faire voter une loi créant la Commission de législation chargée de la refonte de nos lois de coopération. Voyez, M. l'Orateur, l'éloquence de ce tableau:

	1935	1950
Nombre de sociétés coopératives.....	153	628
Nombre de membres producteurs.....	14,444	67,632
Actif.....	\$ 4,591,702	\$ 37,499,128
Chiffres d'affaires.....	12,074,031	106,476,875

La coopération, formule de salut, je le répète, qui a sauvé nos pêcheries maritimes, assurera la prospérité de l'agriculture québécoise.

### e) Les Caisses populaires

Les Caisses populaires, coopératives d'épargne et de crédit, ont enseigné au peuple la vertu et la force de l'épargne. Son Éminence le cardinal Villeneuve a dit d'elles ce mot significatif: "C'est une œuvre de rédemption sociale." L'Union Nationale, pour aider leur diffusion, a quadruplé les octrois qu'elles recevaient en 1935. Aussi avons-nous été heureux de célébrer avec éclat l'été dernier le centenaire de la fondation à Lévis de la première caisse Desjardins. A cette époque, les pionniers de la première caisse pouvaient être considérés comme des rêveurs dénués de sens pratique. Cependant, au 31 janvier 1951, cinquante ans après la fondation de la première coopérative de crédit, les 1,096 Caisses populaires de la province et de l'extérieur avaient accumulé un actif de \$271,391,312. On sait les services incalculables qu'elles ont rendus à la classe moyenne, à la classe agricole et à la classe ouvrière.

Le succès des Caisses populaires manifeste le progrès lent mais solide de l'émancipation économique du peuple canadien-français.

L'Union Nationale a encouragé de toutes façons la diffusion des Caisses populaires. Elle leur a confié en 1945 une émission d'obligations de la province; elle leur a permis de créer La Société d'assurance des Caisses populaires Desjardins et l'assurance-vie Desjardins.

### f) Les assurances

Cette heureuse initiative des Caisses populaires, M. l'Orateur, m'amène naturellement à vous parler du rôle joué par les assurances dans l'expansion de notre économie. Le commerce de l'assurance en effet nous donne un indice excellent de la situation financière des assurés, aussi bien qu'un indice des biens qu'ils possèdent. C'est un facteur qui reflète la situation économique d'une nation.

Le commerce de l'assurance se divise en deux grandes catégories: l'assurance sur la vie et l'assurance sur les biens. L'assurance sur la vie joue un double rôle: elle est en même temps une mesure de protection et un mode d'épargne. Le montant des primes payées par les assurés reflète leur situation financière. En second lieu, l'augmentation des primes payées par l'assuré sur ses biens, que ce soit l'assurance contre l'incendie, la responsabilité civile, etc., démontre l'accroissement des biens possédés par les assurés. Ainsi, les statistiques actuellement disponibles indiquent que les primes d'assurance, tant sur la personne que sur les biens, ont augmenté dans des proportions considérables depuis 1936. En effet, les citoyens de la province de Québec qui n'avaient payé, en 1936, aux compagnies d'assurance-vie que la somme de \$57,245,752 en primes, ont payé en 1949, le montant de \$134,817,975. L'année 1950, dont nous n'avons pas les rapports définitifs, montre de substantiels profits réalisés par les compagnies d'assurances. Le dernier rapport de la *Sun Life*, par exemple, indiquait pour 1950, l'émission de nouvelles polices pour la

somme de 441 millions. En 1936, les trois seules compagnies d'assurance canadiennes-françaises alors existantes percevaient \$1,726,635 de primes, alors qu'en 1949, les neuf compagnies canadiennes-françaises percevaient dans la province \$9,026,753 <sup>1</sup>.

Ces chiffres ne constituent-ils pas la meilleure preuve de la montée de notre peuple vers sa libération? Il est donc facile de conclure que la richesse des citoyens de la province s'accroît rapidement. Dois-je ajouter que jamais les compagnies d'assurance canadiennes-françaises n'ont enregistré de progrès aussi sensibles qu'au cours des dernières années. Le Service des assurances du département du Trésor, il me plaît de le mentionner, a rendu de précieux services, non seulement aux compagnies d'assurance et aux mutuelles de la province de Québec, mais également aux mutuelles françaises des autres provinces et de la Nouvelle-Angleterre. Le Surintendant des assurances, M. Georges Lafrance, a eu l'occasion de rencontrer à maintes reprises les surintendants des assurances de l'extérieur, afin d'aider les mutuelles françaises d'Amérique à poursuivre leur œuvre. Cette coopération fraternelle pour le progrès des nôtres mérite assurément, M. l'Orateur, d'être signalée.

#### **g) La colonisation**

La colonisation, complément de l'agriculture, a reçu de l'Union Nationale une assistance sans précédent dans l'histoire canadienne. Si vous consultez les statistiques officielles, <sup>2</sup> vous constaterez facilement qu'il y a eu dans la province deux politiques agricoles bien distinctes, une politique de *La Terre qui meurt* et une politique du *Blé qui lève*. Il serait facile de multiplier les exemples, mais je me bornerai à illustrer ces deux politiques par l'assistance apportée aux colons, hier et aujourd'hui. En 1923, la loi prévoyait le paiement d'une prime de défrichement de \$4 l'acre pour 5 acres annuellement, pendant 4 ans, de sorte que le montant maximum qu'un colon pouvait retirer sur une terre de 100 acres était \$80, puisque le cinquième seulement des acres de son lot était gratifié d'une prime. C'était la politique de *La Terre qui meurt*. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1946, un colon reçoit en moyenne, en tenant compte des primes d'installation, des primes statutaires et du crédit d'organisation, un montant total de \$3,225. Pour les primes de défrichement, il a le droit de recevoir \$15 l'acre pour 40 acres, soit \$600 et une autre prime additionnelle de 30 acres de labour à \$20, soit \$600. Le total des primes de défrichement qu'un colon peut donc retirer se chiffre à \$1,200. C'est la politique du *Blé qui lève*.

Permettez-moi maintenant quelques commentaires sur les budgets de la colonisation et l'importance des routes construites en pays neuf. Dans le domaine de la colonisation et des mines, il est impossible d'ouvrir des centres nouveaux sans construire des routes. Or, en 1935-36, la dernière

1. cf. Tableau n° 11.

2. cf. Tableau n° 12.

année de l'administration libérale, 46.19 milles de chemins ont été construits, tandis qu'en 1936-37, l'Union Nationale en construisait 623.91 milles.

Si nous étudions les budgets du ministère de la Colonisation pour les soixante dernières années, nous constatons pour l'exercice financier 1896-97, soit le dernier de l'administration Flynn, que sur un budget de \$4,883,927, la somme insignifiante de \$163,800 était consacrée à la colonisation, soit 3.35% du budget. Le parti libéral assumait la direction de la province en 1896 et il demeura au pouvoir jusqu'en 1936. Or, pour l'année financière 1906-07, après dix années d'administration, sur un budget total de \$6,178,985.82, le montant qu'il consacre à la colonisation est moins élevé qu'en 1896, car il est descendu à \$139,000, soit 2.24% du budget. Il n'existait pas à cette époque de département spécial pour la voirie.

L'Union Nationale assume la direction de la province en 1936 et dès la première année de son administration, sur un budget total de \$72,412,974.71, la colonisation reçoit un crédit de \$9,630,031.14, soit une proportion de 13.29%.

En 1939, nouvelle administration libérale et nouvelle réduction du budget de la colonisation. Ainsi, en 1943-44, il est tombé à \$3,967,112.56. L'Union Nationale revient au pouvoir en 1944 et les crédits augmentent de nouveau. Ainsi, en 1947-48, le budget de la colonisation atteint \$11,821,634.70.

Si vous croyez avec raison, M. l'Orateur, que la colonisation est essentielle, qu'elle est la seule formule possible pour agrandir notre domaine cultivable et pour fortifier notre industrie agricole, afin de laisser épanouir ces forces vives qui assurent la survivance de notre groupe ethnique, vous réalisez quel rôle admirable l'Union Nationale a joué dans son développement.

De 1944 à 1950, le ministère de la Colonisation a continué son œuvre magnifique. Son activité justifie le gouvernement de mettre à sa disposition des subsides plus élevés que par le passé. Les statistiques suivantes illustrent une partie de son travail.

Nouveaux colons installés sur des lots . . . . .	13,187
Lots patentés . . . . .	6,482
Lots classifiés . . . . .	27,751
Milles de nouveaux chemins construits . . . . .	1,030
Milles de chemins améliorés . . . . .	5,000
Ponts construits . . . . .	193
Acres de terre essouchés . . . . .	208,900
Acres de terre labourées . . . . .	37,506
Maisons neuves . . . . .	4,328

Si l'agriculture et la colonisation, M. l'Orateur, apportent à la vie économique un gage de sécurité et de stabilité, elles fortifient également la vie familiale dans notre société. Elles contribuent ainsi à maintenir des traditions de labeur, d'intégrité et d'entraide. Aussi, les industriels, même ceux de l'étranger, sont unanimes à déclarer que la main-d'œuvre de notre province est très stable, très productive et très compétente. Cette compétence s'explique par le fait que la majorité de nos ouvriers sont originaires de la campagne et qu'ils ont été habitués à fabriquer sur la ferme, la majeure partie des produits dont ils avaient besoin.

Nos écoles techniques, d'arts et métiers et les écoles spécialisées que l'Union Nationale a multipliées au cours des dernières années, ont ouvert à la jeunesse ouvrière des carrières plus rémunératrices. <sup>(1)</sup> Les centres d'apprentissage, heureuse initiative de mon collègue, le ministre du Travail, commencent à porter leurs fruits. Des milliers d'ouvriers exercent aujourd'hui, grâce à l'entraînement qu'ils y ont reçu, des métiers qui leur assurent de meilleurs salaires. Mon collègue déclarait, le 22 février, aux applaudissements de la Chambre, qu'il y avait dans le Québec 9,816 apprentis dans l'industrie du bâtiment, alors qu'il n'y en avait que 3,599 dans toutes les autres provinces. Aussi, les étrangers envient la façon juste et pratique avec laquelle sont résolus nos problèmes ouvriers et dernièrement, le grand journal financier de Toronto, le *Financial Post*, publiait un article élogieux à l'adresse du ministre du Travail, sous le titre: *Has Quebec Solved Apprentice Problem? "Open" System Shows Remarkable Results.*

Voilà des réformes, M. l'Orateur, des réformes incomparables pour le relèvement des classes laborieuses.

#### **h) Ressources hydrauliques**

Malgré l'importance de ces facteurs, le volume de nos ressources hydrauliques demeurent la clé du développement industriel de l'heure. Mon collègue, l'honorable député de Sherbrooke, avait raison de dire à la Chambre la semaine dernière que notre province était la terre promise de l'industrie, à cause de la richesse de ses ressources hydrauliques.

"La gigantesque industrie hydro-électrique de la province de Québec, écrit le *Financial Post* du 10 février dernier, qui a puissamment contribué dans le passé à l'expansion de la province au point de vue économique et qui constitue un des facteurs les plus importants de son présent développement, a continué à étendre considérablement son champ d'action en 1950.

En ce qui concerne la production, de nouveaux records ont été atteints. Plusieurs importants groupes de générateurs ont été mis en exploitation, de nouvelles lignes de transmission ont été construites et d'autres prolongées, l'électrification rurale s'est encore développée, de nouveaux raccords ont été ajoutés au réseau électrique coordonné de la province et de nouveaux capitaux ont été investis dans les ressources électriques de la province.

Québec qui mène le monde en ce qui concerne la production par tête (6,600 KWH, en 1949, par rapport à 4,700 en Norvège, son concurrent le plus rapproché en cette matière) avait harnaché à la fin de 1950, 6,373,397 c.v. Ce chiffre représente plus de 50% de la capacité totale du Canada qui s'élève à 12,654,835 c.v."

1. cf. Tableau n° 13.

“D’après la base communément acceptée, qu’un cheval-vapeur équivaut au travail de 10 hommes, lisons-nous dans l’*Actualité économique* de novembre-décembre 1950, le Canada obtient de l’électricité une énergie égale à celle de 100 millions de travailleurs, nous dit l’*Annuaire du Canada*.”

La province de Québec bénéficie donc pour son développement à l’heure actuelle, d’une énergie égale à celle de plus de 50 millions de travailleurs. Vers 1910, les installations de turbines dans le Québec étaient de 250,000 c.v.; elles s’élèveront prochainement à 7,000,000 c.v. En 1928, le capital investi dans l’industrie hydraulique était d’environ \$270,000,000. Il dépasse aujourd’hui \$700,000,000. Les constructions et les agrandissements de centrales électriques exécutées au cours des trois dernières années ou en voie d’exécution augmenteront la production d’énergie électrique de 2,725,000 c.v. Ces travaux ont exigé de la part de l’Hydro-Québec et des compagnies d’électricité des déboursés au montant de \$373,300,000, de sorte que la production d’électricité par 1,000 habitants continuera d’augmenter au cours des prochaines années. Toutes les compagnies productrices depuis 1945 ont effectué des constructions nouvelles, érigé des barrages et doublé leur production. L’Hydro-Québec a connu aussi une merveilleuse expansion. Douze nouvelles génératrices à Beauharnois seront prêtes d’ici quelques années et la production générale de cette usine sera portée à 2,000,000 c.v. <sup>1</sup>.

Plusieurs projets d’envergure sont actuellement à l’étude au département des Ressources hydrauliques, en particulier ceux qui ont pour objet l’aménagement de la rivière Madeleine en Gaspésie, des rivières Manicouagan et Sainte-Marguerite, Magpie, Bersimis et autres au Saguenay. Plus de sept barrages nouveaux seront en construction en 1951, si des empêchements de force majeure ne viennent paralyser ce prodigieux développement.

Avons-nous besoin d’ajouter que la puissance hydraulique des seules rivières des Laurentides qui se jettent dans le Saint-Laurent représente plus du tiers de toute la puissance hydraulique du Canada. Des 19 usines canadiennes qui produisent plus de 150,000 c.v. chacune, 13 sont situées dans la province de Québec, 5 dans l’Ontario et 1 dans le Manitoba.

### **i) Nos forêts**

Notre province possède des richesses naturelles variées parmi lesquelles nos forêts tiennent une place de premier plan.

L’Union Nationale s’est appliquée à les protéger et à assurer leur exploitation rationnelle afin de les conserver pour les futures générations. La production de la pulpe dans la province en 1948 a été évaluée à \$34,485,900. Pour mieux préparer notre jeunesse à occuper de nouvelles carrières dans cet important secteur de notre économie, l’Union Nationale, en 1946, assurait par un généreux octroi, la construction dans la Cité

1. cf. Tableau n° 14.

universitaire, de l'école d'arpentage et de génie forestier. Selon les témoignages d'experts, cette école se classera parmi les mieux organisées du continent américain.

M. l'Orateur, le voyageur qui traverse la province est frappé par ces magnifiques pavillons universitaires, comme celui de l'école d'arpentage et de génie forestier, par ces belles écoles d'arts et métiers, par ces sanatoria et hôpitaux dont le nombre dépasse la soixantaine, par ces centaines d'écoles primaires modernes et confortables. Il demandera avec étonnement devant chacune de ces constructions destinées à assurer le progrès de l'éducation et la protection de la santé, qui est responsable de cette réalisation, et invariablement il entendra la même réponse: c'est l'Union Nationale. Aucun gouvernement n'a fait plus pour assurer la conservation de nos ressources naturelles et spécialement de nos terres et forêts. On me permettra de rappeler que la moyenne du prix de location des limites forestières situées sur les terres de la Couronne avant 1936, variait entre \$90 et \$150 le mille carré. Depuis, la province retire pour la location des mêmes limites, un revenu qui varie entre \$700 et \$1,100 le mille carré. Afin de conserver nos forêts, le reboisement est absolument nécessaire. Le ministre des Terres et Forêts disait l'autre jour à la Chambre que le service de reboisement planterait cette année 10,000,000 de nouveaux arbres. Les compagnies forestières adoptent la même politique et elles méritent de sincères félicitations. Le gouvernement seconde, par de généreux octrois, les initiatives comme celles de l'Association forestière et les Clubs 4-H organisés pour enseigner à la jeunesse l'amour de la conservation de nos arbres et de nos ressources forestières. L'avenir de nos forêts n'est pas en danger et l'héritage de nos fils reste intact.

### **j) Les mines**

Notre production minière en 1950 atteint un nouveau sommet. Elle dépassera la somme de \$218,000,000. Lorsque l'Union Nationale prit le pouvoir, en 1936, la valeur de cette production n'atteignait que \$39,000,000. Vous réalisez l'importance du chemin parcouru. La valeur de 1950, soit \$218,000,000, dépasse de plus de \$52,000,000 la valeur de la production pour l'année 1949<sup>1</sup>.

L'Union Nationale a donné à cette industrie une impulsion vigoureuse, d'abord, par la création en 1936 d'un département des mines distinct et séparé, dont j'ai eu l'honneur d'être le premier titulaire, par l'encouragement à la prospection et à la recherche, par la création d'un laboratoire unique au Canada, par la construction de nouveaux chemins de mines et par maintes autres initiatives heureuses et fécondes comme l'organisation de villages miniers.

Afin de préparer les jeunes de notre province à devenir des experts, géologues, ingénieurs miniers, métallurgistes, l'Union Nationale assurait

---

1. cf. Tableau n° 15.

la fondation de l'École des mines et de métallurgie en lui accordant une subvention annuelle de \$100,000. En même temps, le gouvernement accordait chaque année des bourses d'études dont le nombre a atteint 60 pour chacune des années 1937, 1938 et 1939.

Dès 1936, l'Union Nationale entreprenait la construction de la route Saint-Félicien-Chibougamau, d'une longueur de 150 milles. Les travaux furent discontinués sous l'administration libérale; ils ont été repris en 1944 et terminés l'an dernier, au coût de plus de \$4,000,000. Cette route fournira à cette région l'opportunité de prendre un essor merveilleux.

En 1938 et 1939, l'Union Nationale construisait en Gaspésie, de Gaspé au canton Holland, une route qui permettra, au cours des prochains mois, à la Gaspé Copper de se développer.

Outre les Cantons de l'Est, où se trouvent les plus riches gisements d'amiante au monde, l'Abitibi et le Témiscamingue sont encore les régions qui fournissent la majeure partie des substances minérales. Dans l'Abitibi et le Témiscamingue, les barrages et les lignes de transmission construits par l'Hydro-Québec apportent au développement minier une assistance considérable. Cependant, d'autres régions ajouteront d'ici quelques années un apport de première valeur à notre industrie minière. Dans la région de Chibougamau, plus de 5,000 claims miniers furent enregistrés durant l'année 1950. Des travaux d'exploration et de sondage au diamant indiquent la présence d'environ 4,000,000 de tonnes de minerai contenant de l'or, de l'argent, du cuivre, du zinc, et du plomb évalué à environ \$50,000,000. Dans la région de la Gaspésie, la *Gaspé Copper Mines, Limited*, une filiale de Noranda Mines, a exécuté des travaux d'exploration qui révèlent la présence de plus de 50,000,000 de tonnes de minerai contenant un peu plus de 1.24% de cuivre.

Les découvertes sensationnelles de zinc dans le canton Barraute en Abitibi et les travaux effectués par la compagnie East Sullivan dans les gisements de zinc du canton Lemieux dans la Gaspésie, rendent de plus en plus probable et prochaine la construction d'une raffinerie de zinc dans la province.

#### **k) Titane à Havre-Saint-Pierre**

Les journaux et les revues de toute l'Amérique accordent une importance capitale au développement des mines de titane à Havre-Saint-Pierre et des mines de fer du Nouveau-Québec. J'ai même reçu des demandes de renseignements d'étudiants de grandes universités américaines sur le sujet. Leurs professeurs les encouragent à rechercher l'influence que ces découvertes exerceront sur l'économie de notre continent. A Washington, ces découvertes donnent des arguments nouveaux aux partisans de la canalisation du Saint-Laurent. Il ne fait donc pas de doute que le comté de Saguenay deviendra l'une des principales sources d'approvisionnement de minerai de fer et de titane en Amérique. Ces métaux

sont des matières premières indispensables à la production manufacturière. Le titane était, il y a quelques années, considéré comme un métal rare et les géologues estiment que la région de Havre-Saint-Pierre en contient 200,000,000 de tonnes. Cette importante découverte apportera suivant des experts, des changements radicaux dans l'industrie.

Les principaux travaux d'aménagement terminés cette année dans la région de Havre-Saint-Pierre par la *Quebec Iron & Titanium Corporation* furent la construction d'un chemin de fer d'une longueur de 27 milles et la construction de quais susceptibles de faciliter le chargement du minerai.

M. l'Orateur, je tiens à souligner que le gouvernement a obligé la compagnie à construire son usine de transformation dans la province de Québec. Cette usine est actuellement en opération à Sorel, où elle emploie plus de 300 ouvriers. De plus, la compagnie *Shawinigan Water & Power* construit une ligne de transmission, de Trois-Rivières à Sorel, pour lui fournir 160,000 c.v. L'usine de Sorel pourra fournir, lorsqu'elle sera en pleine production 700 tonnes par jour de scories riches en oxyde de titane et 500 tonnes de fonte.

#### **1) Les mines de fer du Nouveau-Québec**

Les développements des mines de fer du Nouveau-Québec feront de notre province, suivant l'expression du *Macleans Magazine*, "la Ruhr du Canada." Au cours de 1950, plusieurs équipes de géologues et de prospecteurs ont continué les relevés géologiques et les travaux de sondage dans le Nouveau-Québec et jusqu'ici leurs travaux ont permis de déceler la présence de 400,000,000 de tonnes de minerai de fer. A l'heure actuelle, plusieurs centaines d'ouvriers exécutent les travaux préliminaires pour la construction du chemin de fer d'une longueur de 360 milles qui reliera d'ici 1954, Sept-Iles au lac Knob.

La construction du barrage de Clarke City sur la rivière Sainte-Marguerite, en outre d'assurer le fonctionnement à plein rendement de l'usine de pulpe de cette ville, fournira l'énergie électrique à la ville de Sept-Iles. La construction d'un autre barrage, dans le Nouveau-Québec à la coulée Eaton, assurera l'électricité à la nouvelle ville qui surgira demain des solitudes du Labrador québécois.

Le développement des mines de fer du Nouveau-Québec apportera à notre province aussi bien qu'au pays tout entier de précieux avantages. Ce développement, si riche pour l'avenir, mérite que nous nous arrêtions quelques instants, afin d'étudier l'attitude du gouvernement. Par ironie du sort, l'Opposition qui n'a pas eu dans le passé la prévoyance d'assurer le développement du Nouveau-Québec, accuse le gouvernement d'imprévoyance. Afin de bien définir la situation, demandons-nous quelles étaient les exigences de la loi pour l'exploitation minière dans la province. En vertu de la loi des mines, toute personne peut localiser des claims miniers d'une étendue de 40 acres et posséder en son nom, un maximum de 5

claims de 40 acres. Tous les ans, les possesseurs de claims doivent faire les travaux requis ou à défaut payer la rente prescrite. Lorsqu'un possesseur de claims démontrait à la satisfaction des experts du département des mines qu'il avait découvert un gisement minier susceptible d'exploitation sur les terrains de la Couronne, il avait le droit, avant 1950, en payant \$5 l'acre, de devenir propriétaire de la surface du sol aussi bien que du sous-sol. Le paiement de cette somme de \$5 l'acre lui donnait, en d'autres termes, le droit de propriété incontestable du terrain. En vertu de cette loi en vigueur depuis plus de cinquante ans, la compagnie Hollinger qui avait obtenu, en 1943, de l'administration libérale un premier permis de recherches, pouvait en payant \$5 l'acre seulement devenir en 1945 propriétaire de tous les gisements miniers explorés, parce que ces gisements révélaient déjà une richesse suffisante pour en assurer l'exploitation.

En 1950, le gouvernement a porté le paiement des concessions de \$5 à \$15 l'acre. Après l'arrivée au pouvoir de l'Union Nationale au mois d'août 1944, les dirigeants de la compagnie Hollinger nous ont fait part de leurs projets et le gouvernement en a confié l'étude à des experts. Après un examen sérieux de la situation, le gouvernement a jugé nécessaire, de reviser la législation existante, afin de couvrir le cas des mines de fer du Nouveau-Québec. Aussi, au cours de la session 1945, une loi spéciale fut passée, à savoir le statut 9 George VI, chapitre 54, intitulé *Loi pour faciliter et encourager le développement minier dans le territoire du Nouveau-Québec*. Cette loi reconnaît qu'à raison des difficultés énormes de transport dans ce pays lointain et désertique, où seul l'avion peut pénétrer, il est nécessaire d'agrandir l'étendue de terrain minier qu'une personne ou une corporation peut exploiter. Le principe fondamental de la loi repose sur le fait que l'état demeure propriétaire absolu de toute la surface du sol et du sous-sol. En d'autres termes, en vertu de cette loi pour tout ce qui concerne le Nouveau-Québec et spécialement l'exploitation minière par la compagnie Hollinger ou toute autre compagnie, la province de Québec reste propriétaire du sol et du sous-sol et les compagnies n'ont droit qu'à la location du territoire.

Il est donc important de noter la différence essentielle entre l'amendement de 1945 et les prescriptions antérieures de la loi des mines. En 1946, le permis de recherches accordé à la compagnie Hollinger a fait le sujet d'une seconde loi. Ce permis de recherches, dans le territoire immense du Nouveau-Québec qui est d'environ 300,000 milles carrés, ne doit pas dépasser 3,900 milles carrés suivant les stipulations de la loi et doit être réduit chaque année pour se limiter à 300 milles carrés à l'époque de l'exploitation. A Terre-Neuve, la compagnie possède cependant un permis sur une étendue de 20,000 milles carrés. Dans le Québec, il n'est accordé que pour une période de six ans, renouvelable pour deux périodes consécutives de cinq ans. La loi de 1946 impose de plus à la compagnie l'obligation que tous "les travaux de préparation, de traitement et de manufacture requis avant son expédition par le minerai de fer extrait du dit territoire seront exécutés dans la province de Québec." La même loi permet à la com-

pagnie Hollinger d'obtenir un permis d'exploitation, mais ce permis d'exploitation est, je le répète, de la nature d'un bail et non d'une vente ; il ne durera que vingt ans et la province reste propriétaire du sol aussi bien que du sous-sol.

Ces jours derniers, soit le 26 février le premier ministre du Canada, le très honorable Louis St-Laurent, a déclaré à la Chambre des Communes, en réponse à des critiques formulées sur la politique de l'Union Nationale par monsieur Clarence Gillis, député C.C.F., de Cap-Breton-Sud, qu'il approuvait la politique du gouvernement de la province en marge du développement du Nouveau-Québec.

**“Quant à moi, bien que j'habite la province de Québec, je ne me plains pas des dispositions qui ont été prises en vue d'exploiter ces ressources. . .**

**On sait qu'il existe du minerai là-bas et on en parle depuis des dizaines d'années mais on n'a encore rien fait, sauf peut-être, par-ci par-là, quelques discours. Or des entreprises risquent de fortes sommes en ce moment pour prouver qu'il s'y trouve des richesses qu'on peut utiliser pour améliorer le sort des humains. Et c'est une très bonne chose, à mon avis.**

**Je sais; certains de mes amis ont reproché à l'administration provinciale le marché qu'elle a conclu. Pour ma part, je suis plutôt porté à croire qu'il faut la féliciter d'avoir conclu des ententes qui marquent le début de l'exploitation de cette région. . .”**

Quels sont maintenant les revenus que la province retirera des permis d'exploitation? La compagnie Hollinger doit payer \$100,000 par année pour ses permis de recherches, jusqu'à l'émission d'un permis d'exploitation qu'elle pourra obtenir avant le 1<sup>er</sup> juillet 1958. Lors de l'exploitation, la compagnie devra payer à la Couronne la taxe sur les profits prévue par la section 3 de la loi des mines de Québec. En d'autres termes, elle paiera, en plus du droit de \$100,000 par année, la taxe sur les profits prévue par la loi des mines, taxe qui peut être augmentée en tout temps lorsque le législateur jugera la chose conforme à l'intérêt public. Or, le taux de cette taxe est plus élevé sur les profits perçus dans le Québec que dans les autres provinces canadiennes, comme en témoignait le chef actuel de l'Opposition dans un discours prononcé en janvier 1949 à l'occasion du débat sur le discours du trône, alors qu'il demandait au gouvernement d'en diminuer le taux. Au surplus, M. l'Orateur, la rente de \$100,000 par année stipulée dans la loi doit être révisée tous les dix ans. Aucun esprit sérieux ne peut nier que les deux lois spéciales de 1945 et 1946 donnent au gouvernement de la province tous les droits de contrôle, de surveillance et de taxation nécessaires pour que le peuple du Québec retire tous les bénéfices légitimes de l'exploitation des ressources naturelles du Nouveau-Québec. Il est important M. l'Orateur, d'ajouter qu'au cours de la deuxième guerre mondiale et après l'armistice de 1945, les compagnies sidérurgiques américaines ont constaté avec anxiété la diminution des gisements de fer aux États-Unis et ils ont dépensé des sommes considérables pour en rechercher d'autres. Trois principaux gisements ont attiré leur attention: celui du Labrador, celui du Brésil et celui du Venezuela. Le gisement du Brésil situé dans la jungle impénétrable demande des déboursés énormes pour son exploitation. Celui du Venezuela d'accès plus facile, présente en cas

de guerre l'inconvénient d'être situé loin des centres sidérurgiques et l'obligation d'utiliser les grandes voies maritimes, avec le danger de la guerre sous-marine. Celui de la province de Québec situé à 350 milles de la côte du Saint-Laurent, tout en présentant des difficultés encore énormes, offre un élément de sécurité, à cause de sa proximité avec les grandes industries sidérurgiques. Aux États-Unis, il est admis que dans la province, l'autorité est capable de maintenir l'ordre dans la paix, en assurant la collaboration nécessaire entre le capital et le travail.

Le gouvernement de l'Union Nationale favorise l'entreprise privée et les déclarations de Sa Sainteté Pie XII faites le 8 mai 1949, devant les membres de l'Union des associations patronales catholiques, lui permettent de croire qu'il est dans la bonne voie.

**"La mission du droit public, disait Pie XII, est de servir le droit privé, non de l'absorber. . .**

**L'économie, pas plus d'ailleurs qu'aucune branche de l'activité humaine, n'est de sa nature une institution d'état: elle est à l'inverse, le produit vivant de la libre initiative des individus et de leurs groupes librement constitués. . .**

**Le propriétaire des moyens de productions, quel qu'il soit. . . doit rester maître de ses décisions économiques. . ."**

Le gouvernement continuera sa politique de justice envers toutes les classes de la société. Il travaillera pour que Québec reste une terre de liberté et de sécurité.

Les experts sont d'avis que la compagnie devra dépenser une somme d'environ \$300,000,000 avant de pouvoir commencer ses opérations commerciales. Cependant, la province de Québec n'a rien déboursé pour assurer cette mise en opération et si nous examinons la politique suivie par le gouvernement ontarien à l'égard de la compagnie *Steep Rock Iron Mines, Ltd.*, sans vouloir critiquer cette politique, nous pouvons constater une différence qui, à mon avis, est à l'avantage de notre province. 1° La compagnie *Steep Rock* a obtenu par vente et non par bail, 7,000 acres de terrain dans le territoire de Steep-Rock, non loin du lac Supérieur; 2° le gouvernement a construit à ses frais pour le bénéfice de la compagnie, une ligne de transmission d'une longueur de 120 milles; 3° le gouvernement ontarien, en coopération avec le gouvernement fédéral, a fait des dépenses préliminaires de \$500,000 pour assurer l'exploitation des gisements miniers; 4° le gouvernement fédéral a construit à ses frais une ligne de chemin de fer de 4 milles pour permettre le transport du minerai à Port-Arthur; 5° le gouvernement fédéral accorde à la compagnie une subvention de 20c par tonne pour chaque tonne de fer expédiée au Minnesota; 6° en vertu d'une loi spéciale, la compagnie a obtenu certains privilèges spéciaux et des diminutions de taxe. Bien plus, les journaux annonçaient, ces jours derniers, que le gouvernement ontarien construirait une route nouvelle pour se rendre aux désirs de la compagnie. Dans la province de Québec, le gouvernement n'a rien dépensé et la compagnie Hollinger devra assumer une dépense de \$300,000,000 avant de commencer l'exploitation de ses

gisements de fer; elle devra construire à ses frais un chemin de fer d'une longueur de 350 milles, des quais, une ville minière au Labrador et développer les forces hydrauliques nécessaires à la poursuite de ses opérations. La compagnie sera soumise aux mêmes lois que les autres compagnies qui opèrent dans la province. Elle devra également payer 50 cents par cheval-vapeur développé à la coulée Eaton sur la rivière Kaniapiscau. Elle devra payer de plus tous les droits et les autres redevances que le gouvernement déterminera.

Cet exposé rapide du développement industriel de la province laisse entrevoir, je le répète, l'ouverture de régions nouvelles, la construction de nouvelles villes et la mise en opération de nouvelles industries. Cet exposé permet de constater la prise de possession de plus en plus puissante des Canadiens français sur d'importants leviers de la vie économique de tout le pays: ressources hydrauliques et produits miniers. Ces régions nouvelles exigent des voies de communication et les centres ruraux qui deviennent plus actifs et plus peuplés exigent de nouvelles écoles et de nouveaux hôpitaux. Cette expansion industrielle se traduit par une augmentation de nos obligations et par une augmentation de nos dépenses et c'est là la raison principale de la hausse constante du budget des dépenses de la province.

Il est facile de dire: "Supprimez les dépenses". A ceux qui le suggèrent, je réponds: "Supprimez les besoins". L'organe libéral *Le Soleil* écrivait sagement dans son éditorial de vendredi le 9 février, sur le budget de la province:

"La dépense totale augmentera l'an prochain par la faute de l'inflation imputable à des causes sur lesquelles le gouvernement de la province ne saurait exercer qu'un contrôle relatif."

Toute cette activité crée de nouveaux emplois. Du mois d'août 1947, au mois d'août 1950, le nombre des nouveaux emplois dans le Québec s'est élevé à 100,000, comparativement à 65,000 dans l'Ontario. Voilà des occasions magnifiques de travail pour nos ouvriers à des salaires qui sont sensiblement les mêmes que ceux payés à l'étranger. Ces emplois nouveaux permettent à la jeunesse d'envisager un avenir brillant. Les cours universitaires et les cours donnés dans les écoles d'arts et métiers sont d'accès plus facile que dans le passé, par suite de l'organisation d'un système de bourses d'étude. Toutes ces écoles reçoivent des subventions de plus en plus considérables, afin de moderniser leur enseignement et de préparer la jeunesse pour les carrières qui s'ouvrent devant elle.

### m) Les nouvelles industries

Cette puissance de travail que nous donne l'énergie électrique, ajoutée à la stabilité et à la compétence de notre main-d'œuvre ainsi qu'à la matière première très abondante et très riche que nous possédons, sont la cause principale de la multiplication des industries dans notre province, au cours des dernières années. A plusieurs reprises, le gouvernement de

l'Union Nationale a donné des statistiques établissant que la vie industrielle du Québec depuis 1945, connaissait un essor considérable. De jour en jour, les nouvelles industries se font plus nombreuses. Nombre d'industries existantes augmentent leur puissance de production et leur personnel. Cette multiplication des industries est une nouvelle preuve de la montée de notre peuple vers sa complète émancipation.

Dans une déclaration en date du 22 novembre 1950, le ministre fédéral du Commerce, le très honorable C. D. Howe, a donné des statistiques sur les nouvelles entreprises manufacturières au Canada. Remarquez-le bien, M. l'Orateur, les statistiques du ministre fédéral du Commerce ne comprennent que les firmes nouvellement établies au Canada et non pas celles qui y sont déjà installées. Ces statistiques sont donc incomplètes en ce sens qu'elles éliminent les nouvelles industries organisées par les compagnies canadiennes déjà existantes ou les agrandissements parfois considérables apportés par une compagnie à son entreprise. Ils ne comprennent également que les entreprises manufacturières et non pas les entreprises minières, les exploitations forestières ou celles qui n'offrent que des services comme les compagnies de transport ou les établissements de gros et détail. De plus, les statistiques fédérales ne comprennent que les entreprises qui emploient dix personnes et plus. Ces statistiques, bien que limitées à une catégorie particulière d'entreprises, démontrent cependant que de 1946 au 1<sup>er</sup> novembre 1950, c'est la province de Québec qui compte le plus de nouvelles industries. Elle en compte 449, comparativement à l'Ontario qui vient en second lieu, avec 314. C'est dire que notre province a vu s'organiser dans un secteur particulier d'entreprises en l'espace de quatre ans, d'après les statistiques fédérales, 130 industries de plus que l'Ontario. La Colombie canadienne vient au troisième rang avec 101, le Manitoba au quatrième rang avec 51. Suivent ensuite la Nouvelle-Écosse avec 38, l'Alberta avec 28, le Nouveau-Brunswick avec 21, la Saskatchewan avec 12 et Terre-Neuve avec 7.

PROVINCES	NOMBRE DE COMPAGNIES
Québec.....	449
Ontario.....	314
Colombie canadienne.....	101
Manitoba.....	51
Nouvelle-Écosse.....	38
Alberta.....	28
Nouveau-Brunswick.....	21
Saskatchewan.....	12
Terre-Neuve.....	7

Ces chiffres, que personne ne peut mettre en doute, apportent la confirmation des avancés faits dans le passé, car si nous tenons compte de toutes les nouvelles entreprises construites ou établies dans la province depuis 1945, nous arrivons certainement à un chiffre de plusieurs milliers.

Ainsi, depuis 1949 seulement, d'après le témoignage du *Financial Post*, 674 nouvelles industries ont commencé leur activité dans le Québec <sup>1</sup>.

Outaouais .....	51
Saint-Maurice .....	63
Saguenay .....	24
Québec .....	51
Gaspésie .....	10
Bas Saint-Laurent .....	13
Chaudière .....	47
Cantons de l'Est .....	69
Richelieu .....	68
Montréal .....	278
<b>TOTAL</b> .....	<b>674</b>

Il est donc permis de dire que sous le gouvernement de l'Union Nationale, la vie industrielle de la province a pris un essor prodigieux. D'ailleurs, si vous consultez un article publié dans *Le Soleil* du 8 septembre 1950, sous le titre *Le Québec vient de connaître les meilleures années de son histoire*, vous constaterez une augmentation très considérable dans la valeur de la production de l'industrie de la pulpe et du papier, des mines et des carrières, ainsi que dans la production manufacturière.

#### n) L'instruction publique

L'expansion industrielle ne doit pas nous faire oublier les problèmes de l'éducation et de la santé. Tous deux conservent leur importance capitale. J'ai déjà montré l'apport incomparable de l'Union Nationale à la cause primordiale de l'éducation. Le budget du département de l'Instruction publique atteint cette année un niveau plus élevé. La politique du gouvernement consiste à accorder une place de premier plan à l'instruction publique à tous ses degrés. Le gouvernement veut favoriser l'éducation et il désire assister toutes les commissions scolaires de la province. Il veut continuer de les aider à construire les écoles dont elles ont besoin. En effet, depuis 1944, 1,358 nouvelles écoles, contenant 3,958 classes ont été construites dans la province, au coût de \$49,716,522.52 dont \$35,041,931.22 ont été payés par le département de l'Instruction publique.

<sup>1</sup>. cf. Tableau n° 16.

Le gouvernement veut également poursuivre sa politique de coopération avec les commissions scolaires, de façon à ce que leur situation financière continue de s'améliorer. En 1946, il a adopté une loi destinée à assurer le progrès de l'éducation et en vertu de cette loi, il assumait la responsabilité complète des dettes des commissions scolaires qui s'élevaient à plus de \$100,000,000. Cette année, le gouvernement désireux de faire davantage a adopté une nouvelle mesure destinée à rendre encore moins lourds les problèmes financiers de nos commissions scolaires. Depuis 1937, le département de l'Instruction publique a institué un mode de subvention pour les aider à payer le salaire de leurs instituteurs et de leurs institutrices. Cependant, cette subvention était payée à titre de remboursement durant l'année qui suivait le paiement des salaires aux instituteurs et aux institutrices, de sorte que les commissions scolaires étaient dans l'obligation d'emprunter à la banque un montant d'argent pour parfaire le paiement des salaires de leurs instituteurs en attendant l'envoi de la subvention. Ce système compliquait leur administration. C'est pourquoi, le gouvernement paiera d'ici la fin de la présente année, à même le fonds d'éducation 40% de la subvention prévue par la loi sur les salaires des instituteurs et des institutrices, soit la somme de \$2,760,000. Cette décision opportune contribuera elle aussi à améliorer les finances de nos commissions scolaires et permettra aux commissaires d'écoles de consacrer plus facilement toute leur énergie au développement de la cause de l'éducation.

#### **o) La santé**

Depuis l'arrivée au pouvoir de l'Union Nationale en 1944, le Premier Ministre de la province a donné à sa politique une orientation bien définie et j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'en souligner les bienfaits. Cette politique vise le développement de nos services de santé, afin de faire oublier les négligences du passé et de donner à la province la place qui lui revient. Le taux de la mortalité qui était de 2%, il y a vingt ans, a été réduit à 1%.

Depuis sept ans, des progrès immenses ont été accomplis dans la province, dans le domaine de la santé publique. Depuis 1944, le gouvernement a aidé par de généreux subsides à la construction de 47 nouveaux hôpitaux et à l'agrandissement de 17 autres. Aucune province, aucun état de l'Amérique n'a atteint pareil record. Cette année, nos finances nous permettent de payer des octrois généreux à plusieurs grands hôpitaux de Montréal qui ont déjà reçu l'encouragement de tous par des souscriptions publiques.

Aussi, depuis 1944, nombreux sont les témoignages qui nous viennent de l'extérieur sur l'excellence de cette politique et je suis heureux de profiter de l'occasion pour vous citer un rapport sur le programme national d'hygiène, préparé par le ministère de la Santé nationale pour la conférence fédérale-provinciale de décembre 1950, ainsi qu'une déclaration de l'honorable Paul Martin, ministre fédéral de la Santé nationale

et du Bien-Etre social. En 1948, le gouvernement d'Ottawa adoptait un programme national d'hygiène. Ce programme, suivant les autorités fédérales, était nécessité par la pénurie d'hôpitaux dans un très grand nombre de régions du Canada. Sans vouloir porter aucun jugement sur ce programme fédéral de santé, je désire simplement déclarer que la subvention fédérale pour la construction d'hôpitaux prévoit que sous certaines conditions, une somme de \$1,000 est accordée pour chaque lit de traitement actif et \$1,500 pour chaque lit de convalescent. Cette aide fédérale rend certainement des services appréciables, mais il ne faut pas oublier qu'il en coûte, à cause de la hausse du prix de la main-d'œuvre et des matériaux, en moyenne de \$10,000 à \$20,000 par lit d'hôpital et que la plus grande partie des dépenses de construction et d'aménagement de ces hôpitaux est à la charge de la province. Vous avez là, M. l'Orateur, un exemple de l'application d'un des principaux articles du programme de coopération du gouvernement fédéral à la santé.

Or, que trouvons-nous aux pages 62 et 63 du rapport du ministère fédéral de la Santé ?<sup>1</sup> Ce rapport démontre que le Québec est au premier rang de toutes les provinces canadiennes dans le domaine de la santé, parce qu'il a le plus largement profité des subventions fédérales. La subvention fédérale n'est accordée aux hôpitaux qu'à la condition que la province rende possible la construction et l'aménagement de ces hôpitaux, en donnant des octrois qui couvrent jusqu'aux trois quarts du coût de la construction. En d'autres termes, la subvention normale de \$1,000 par lit d'hôpital n'est accordée par le gouvernement fédéral que si la province dépense de \$10,000 à \$20,000.

Je conclus donc, avec le ministre fédéral de la Santé que c'est la province de Québec qui a reçu la plus large part des subventions fédérales. Cette constatation est une preuve de toute l'importance que le gouvernement du Québec a accordée à l'amélioration de la santé publique. D'ailleurs, le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-Être social, l'honorable Paul Martin, l'a reconnu bien volontiers, au début du mois de décembre 1950, dans un discours public prononcé à Ormstown dans la province de Québec :

*"Nulle part au Canada, a-t-il déclaré, les progrès dans le domaine de l'hospitalisation n'ont été plus remarquables que dans la province de Québec. Nous avons une idée de l'amplitude de ce programme lorsque nous constatons que la province de Québec a reçu plus de \$10,000,000 des octrois fédéraux pour l'installation de 7,500 nouveaux lits mis à la disposition des malades."*

En d'autres termes, nous avons dans une publication fédérale la confirmation de l'excellence de la politique du gouvernement de l'Union Nationale à l'égard de la santé publique. Il serait également facile de prouver, avec des statistiques, que notre province est aussi la première de toutes les provinces canadiennes pour l'aide efficace qu'elle a apportée à l'enseignement soit primaire, soit secondaire, soit universitaire.

1. cf. Tableau n° 17.

## **p) Le Service de l'habitation familiale**

L'un des moyens les plus efficaces de promouvoir la santé et l'hygiène réside dans la possibilité de la construction de logements sains et salubres. Le gouvernement en votant la loi de l'habitation familiale en 1948, a voulu que la classe moyenne et la classe ouvrière obtiennent une part de plus en plus grande de bien-être et qu'elles soient toutes deux plus en état de faire servir leurs talents pour le bien de la communauté.

Depuis la mise en vigueur de la loi en 1948, 335 Caisses populaires et 39 compagnies ont signé une entente avec l'Office du crédit agricole pour le profit de ceux qui désiraient emprunter pour se construire une maison. Depuis la sanction de la loi, le 11 mars 1948, au 31 décembre 1949, 6,359 emprunteurs en avaient bénéficié et suivant une enquête préliminaire, environ 5,000 demandes de prêts seront faites au cours de l'année 1951.

Au 31 décembre 1950, 276 Caisses populaires auraient prêté \$6,688,-089.77, répartis en 1,705 prêts et 33 compagnies, \$30,351,773.57, répartis en 4,654 prêts, ce qui fait un total de \$37,039,863.34. Ces prêts sont garantis par un gage, suivant l'évaluation des prêteurs, de \$51,996,625.95. A l'heure actuelle, l'Office a engagé la somme de \$11,304,160.80. Ces prêts ont permis la construction de 7,439 nouveaux logements qui abritent une population de 27,769 personnes, soit la population approximative de villes comme Westmount, Outremont et Hull.

La Loi de l'habitation a aidé des entreprises comme celle du curé Chamberland à Sainte-Marguerite de Trois-Rivières, et dans le volume publié par Monseigneur Albert Tessier, sous le titre *Le miracle du curé Chamberland*, le Premier Ministre de la province a écrit, en guise de préface les mots suivants:

**“Vous avez accompli une œuvre dont l'histoire parlera parce que vous avez rétabli dans une société qui était en train de l'oublier, le sens des proportions.**

**De ma ville natale est sorti le meilleur règlement possible au problème de l'habitation. Le curé Chamberland a su travailler et faire travailler ses gens. Il a joué un rôle de patriote qui mérite une mention aussi honorable que les plus grands faits d'armes d'autrefois.”**

Le Chef de l'Union Nationale a voulu rendre possibles à travers toute la province des réalisations comme celle de Sainte-Marguerite de Trois-Rivières.

## **q) Travaux publics et voirie**

Tous ces problèmes ne doivent pas nous faire oublier la nécessité de moderniser et d'améliorer nos voies de communication. L'expansion industrielle de la province ouvre de nouvelles régions et exige la construction de nouvelles routes et de nouveaux ponts. D'autre part, le nombre des véhicules automobiles augmente chaque année et de plus en plus, la population utilise les services des autobus et des camions pour le transport.

Cette circulation de plus en plus intense sur nos routes oblige le gouvernement à activer l'exécution de son programme de reconstruction.

A l'heure actuelle, la longueur des routes de la province s'étend sur une distance de 41,486 milles; 27,304 milles de routes, soit 65% de leur longueur totale, sont sous le contrôle du ministère de la Voirie, et c'est le gouvernement seul, qui doit payer à la fois le coût de leur entretien et de leur réparation. Toutes les constructions de routes et de ponts ont été capitalisées pour s'établir à une valeur de \$374,947,387, au 31 mars 1950.

Malgré le travail considérable exécuté au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins vrai qu'une besogne énorme reste à accomplir. Il faut de toute nécessité que les voies de communication entre les grands centres soient plus modernes; il faut également que la voirie rurale continue d'être améliorée; il faut travailler à la disparition des traverses à niveau et des autres obstacles qui peuvent rendre le trafic dangereux.

Le budget des Travaux publics, pour 1951-52, mentionne une somme de \$750,000 de plus que l'an passé pour la construction de ponts permanents. Remarquons qu'il comprend une somme d'un million pour la construction du pont de Valleyfield.

C'est le devoir du gouvernement de continuer avec ardeur le travail qu'il a entrepris, en 1944, afin qu'un jour, la province puisse compter sur une voirie moderne où la circulation pourra se faire avec le minimum de danger.

## CONCLUSIONS

Je vous ai soumis, M. l'Orateur, un exposé—trop long à la vérité et je m'en excuse—où vous avez pu voir l'image exacte et véridique de la situation financière de la province. L'heureux résultat de la dernière année, comme celui des années précédentes, ai-je besoin de le dire, est la conséquence de l'administration sage et prévoyante du Chef de l'Union Nationale. En effet, la situation financière d'une province ou d'un pays n'est que le reflet de sa politique. L'heureux équilibre des revenus et des dépenses est l'image de l'équilibre de la politique du Québec: politique sage, prudente, mesurée aux besoins de l'heure, inspirée par le désir de sauvegarder notre capital humain, de l'enrichir spirituellement et matériellement par le développement de l'éducation et la préservation de la santé. Cette politique est centrée sur l'ambition de procurer à notre province une plus grande somme de bien-être et de prospérité, par le développement de notre agriculture et de nos richesses naturelles, politique destinée à unir davantage tous les éléments de la population, afin que dans un élan de fraternité et de solidarité, elle puisse atteindre plus facilement le progrès et la supériorité.

Je vous ai dit aussi que notre magnifique situation financière place la province dans une position d'une stabilité exceptionnelle et qu'à l'extérieur nos obligations sont considérées comme l'un des meilleurs place-

ments. C'est un fait significatif que depuis 1945, le gouvernement a reçu, sur le plus vaste marché monétaire mondial, celui des États-Unis, l'accueil le plus sympathique. Trois fois, nos obligations ont été vendues à un taux d'intérêt moindre que 3% et à des conditions extrêmement favorables.

J'ai aussi exprimé l'espoir, M. l'Orateur, d'entendre sonner l'heure prochaine de la solution des problèmes complexes qui ont suscité dans le passé des conflits entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. L'atmosphère cordiale du vieux Québec, lors de la réunion plénière de septembre, a rapproché davantage les hommes politiques anxieux de saisir les aspirations du peuple canadien. Les chefs d'état ont compris, nous l'espérons, l'attachement des Canadiens de langue française pour leurs institutions.

La semaine dernière, le 22 février, j'étais heureux de lire dans la chronique parlementaire du correspondant de *L'Action Catholique* à Ottawa, M. Lorenzo Paré, un article lumineux sur notre droit d'aînesse et nos institutions:

"Nos institutions, écrit monsieur Paré, sont, comme tous les biens les plus précieux, quelque chose de presque immatériel. C'est un climat favorable à notre bonheur. C'est un air qu'il faut respirer pour vivre. . .

"Fermons les yeux un instant pour nous recueillir. Voyons nos pères dans l'écrasement de la défaite d'il y a trois siècles. Revivons avec eux les lents étapes de la reconquête que chaque génération, l'une après l'autre et sans jamais faillir, a poussée toujours un peu plus loin. . . sur les champs de bataille, dans les enceintes parlementaires, dans leur vie collective comme dans l'effort personnel de chaque foyer, les Canadiens français n'ont jamais cessé de lutter et de gagner du terrain. Le jour où ils cesseront, c'est qu'ils auront perdu la volonté de vivre.

"C'est l'ensemble de ces travaux et de ces années qui constituent ce qu'on appelle "nos institutions".

"Toutes les générations passées ont franchi les étapes qui leur étaient assignées. Elles ont remis l'œuvre si durement accumulée aux mains de la génération actuelle, afin qu'elle porte encore plus loin le fardeau qui est la seule raison de vivre pour un peuple et afin qu'elle accomplisse à son tour la nouvelle étape.

"Nos institutions, nos ancêtres en connaissent le prix puisque c'était celui du sang et du labeur. Aurions-nous oublié leur valeur parce que nous avons reçu ces institutions comme un don et parce que nous en avons eu jusqu'ici la jouissance trop facile?

"Sinon, pourquoi avons-nous la faiblesse de souscrire aux solutions menteuses qu'offre un système de régie économique qui ne peut exister que sur les ruines de toutes et chacune de nos institutions? . . .

"L'État provincial de Québec, termine monsieur Paré, est en effet, essentiel aux Canadiens français. Il est essentiel, non plus comme une "réserve" pour la conservation de l'espèce, mais comme une base de rayonnement pour l'une des deux cultures et des deux races qui donneront une essence et une existence à la nation canadienne."

L'Union Nationale, sous la direction de son valeureux Chef, sera fidèle à sa mission.

Me permettra-t-on maintenant d'ajouter combien impérieux me paraît le devoir du Trésorier de seconder la sage politique du gouvernement

et d'appliquer en toute justice et en toute équité nos lois de revenus, non seulement parce que le respect des lois est essentiel, mais encore parce que la conservation de tous nos revenus permet à l'État de continuer et amplifier ses œuvres de bien-être à travers la province. L'activité industrielle est créatrice de prospérité. Elle apporte au peuple du travail, et avec les fruits de ce travail, il peut se procurer les choses nécessaires à la vie. Toutefois, cette activité industrielle pose à l'attention du gouvernement des problèmes urgents. En effet, à mesure que la population croît en nombre, les écoles et institutions d'enseignement deviennent trop petites; de nouvelles doivent être construites. À mesure que la population augmente, de nouveaux hôpitaux doivent ouvrir leurs portes et nos lois de bienfaisance requièrent des fonds de plus en plus considérables.

La tâche déléguée par la loi au Trésorier de la province n'est pas en réalité bien différente de celle qui est attribuée à tous les membres d'une même communauté. Chacun d'entre nous, quelle que soit sa fonction, quels que soient ses talents, se doit de répandre autour de lui la plus grande somme de bien-être possible. Si tous les hommes comprenaient bien leur mission, la paix d'un pays, la paix du monde ne serait pas en danger. Au cours de l'Année sainte, Sa Sainteté le Pape Pie XII a rappelé à plusieurs reprises aux pèlerins qui se sont agenouillés devant lui, cette grande loi de fraternité humaine.

M. l'Orateur, l'année 1950, mémorable dans l'histoire du monde, a été en effet l'Année sainte, celle de la proclamation solennelle du dogme de l'Assomption dans la Ville Éternelle et de la béatification de la fondatrice d'une de nos communautés les plus chères, Mère Marguerite Bourgeoise.

Le Premier Ministre a comblé les vœux de la population de la province en prenant des mesures pour que son gouvernement fût représenté officiellement à Rome auprès du Saint-Père. Lors de l'ouverture de l'Année Sainte, mes deux collègues, le ministre du Travail, et le ministre de la Santé, ont représenté dignement la province. J'ai eu l'honneur de partager avec mon distingué collègue, le ministre de la Chasse et des Pêcheries, l'agréable tâche de représenter le gouvernement de la province aux solennités grandioses qui se sont déroulées dans la Ville Éternelle les 1<sup>er</sup> et 12 novembre dernier. Ce sont les deux ministres de la Gaspésie que l'honorable Premier Ministre a bien voulu désigner pour cette importante mission. Mon collègue et moi en avons éprouvé une grande joie. Nous remercions sincèrement le Premier Ministre pour avoir voulu surtout honorer tous les citoyens de la région qui nous est chère, à savoir celle du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. Et c'est avec une vive émotion que nous avons participé à ces fêtes et que nous nous sommes agenouillés aux pieds du Saint-Père pour lui demander de bénir le peuple de Québec et plus particulièrement ceux qui portent en ces jours difficiles le lourd fardeau de l'autorité, aussi bien que la population entière de nos comtés respectifs.

L'Année sainte a aussi valu au Canada français des honneurs extraordinaires par la béatification de la fondatrice de la Congrégation Notre-Dame. Cette reconnaissance officielle de Rome est un hommage aux pionniers de l'enseignement chez nous, aux fondateurs de la Nouvelle-France, à tous nos religieux ainsi qu'à notre clergé, à toutes nos mères canadiennes-françaises qui font tant honneur à notre race, un hommage suprême à l'Église canadienne, à notre peuple foncièrement religieux, à notre patrie.

Durant l'Année sainte, l'Église nous a invités à prier pour la paix. Souhaitons donc que la paix véritable règne enfin dans le monde et que tous les hommes de bonne volonté sachent comprendre que leur mission est avant tout une mission de paix, mission de paix pour chaque individu, mission de paix aussi et encore plus pour les hommes d'état. Comme l'a rappelé encore tout récemment Sa Sainteté le Pape Pie XII, les hommes d'état doivent travailler dans l'ordre, en respectant les droits légitimes de chacun, à l'avancement social et économique de ceux qui les ont élus. Pour atteindre ces fins, les hommes publics doivent chercher à comprendre les aspirations et les besoins du peuple; ils doivent s'efforcer d'obtenir la coopération de tous les administrés, afin d'assurer le maintien de la paix, de l'ordre et de la justice pour faire régner en même temps la paix, la prospérité et la joie au sein de la nation et de la province.

Nos compatriotes canadiens, quelle que soit leur langue et quelle que soit leur religion, peuvent être assurés que les Canadiens d'origine française utiliseront toute leur énergie et tous leurs talents pour faire de leur pays un pays grand, heureux et prospère. Nous apporterons comme contribution notre culture française et les enseignements que nous donne notre foi chrétienne dans un esprit de vraie fraternité, afin de coopérer avec les Canadiens d'autre origine et d'autre culture à la poursuite de ce noble idéal. Cette mise en commun de nos qualités respectives assurera, nous en sommes certains, la grandeur de notre pays et avec Sir Adolphe Routhier, l'auteur de notre hymne national, dont nous célébrons cette année le soixante-dixième anniversaire, nous pourrons dire:

**“ Sous l'œil de Dieu près du fleuve géant,  
Le Canadien grandit en espérant.  
Il est né d'une race fière;  
Béni fut son berceau.  
Toujours guidé par sa lumière,  
Il gardera l'honneur de son drapeau.”**

M. l'Orateur, je propose que cette Chambre se forme maintenant en comité des voies et moyens.

**RELATIONS ENTRE LES IMPÔTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX  
ET MUNICIPAUX (1930-1949)**

ANNÉE DU CALENDRIER	TAXES FÉDÉRALES	% PAR RAPPORT AU TOTAL DES IMPÔTS	TAXES PROVINCIALES	% PAR RAPPORT AU TOTAL DES IMPÔTS	TAXES MUNICIPALES	% PAR RAPPORT AU TOTAL DES IMPÔTS
	\$ Millions	%	\$ Millions	%	\$ Millions	%
1930.....	302.2	40.6	157.9	21.3	281.4	37.9
1933.....	275.4	41.3	134.6	20.0	257.7	38.7
1937.....	449.2	47.6	222.7	23.6	271.1	28.8
1938.....	435.9	46.3	228.3	24.3	276.2	29.4
1939.....	468.3	47.5	237.5	24.0	280.4	28.5
1940.....	778.2	57.8	281.8	20.9	286.0	21.3
1941.....	1,361.0	69.5	303.2	15.5	292.9	15.0
1942.....	2,066.8	79.6	240.1	9.2	291.9	11.2
1943.....	2,436.7	81.5	252.1	8.5	299.5	10.0
1944.....	2,154.6	79.1	263.6	9.7	307.0	11.2
1945.....	2,202.3	78.0	318.0	11.2	305.6	10.8
1946.....	2,427.6	77.0	397.0	12.6	326.9	10.4
1947.....	2,452.0	73.7	520.8	15.6	356.7	10.7
1948.....	2,440.0	73.6	497.8	15.0	380.1	11.4
1949.....	2,700 (estimation)					

Tableau préparé par *Commerce Clearing House Canadian, Ltd.*, de Toronto.

PROVINCE DE QUÉBEC

**ÉTAT PROVISOIRE DES REVENUS**

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1951  
10 mois terminés — 2 mois en cours — 12 mois

**REVENUS ORDINAIRES:**

**Provenant de taxes:**

Trésor, Bureau du Revenu:

Loi des véhicules-automobiles .....	16,565,000 00
Taxe sur la gazoline .....	35,000,000 00
Fonds spécial sur la gazoline .....	1,520,000 00
Droits sur les successions .....	13,000,000 00
Taxes sur les corporations .....	53,250,000 00
Taxes sur transferts de valeurs .....	1,050,000 00
Licences d'hôtels, restaurants, etc. ....	515,000 00
Taxe de vente (net) .....	16,300,000 00
Taxe sur le tabac .....	9,200,000 00
Taxe spéciale sur les spiritueux .....	1,200,000 00
Loi de l'Assistance publique .....	7,520,000 00
Autres taxes .....	112,000 00

155,232,000 00

Trésor, Bureau des assurances .....

Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits .....

Secrétariat de la province .....

Travaux Publics .....

Travail .....

Chasse .....

Procureur général .....

165,580,800 00

**Provenant d'autres sources:**

Subside fédéral selon la constitution de 1867 .....

2,739,000 00

Intérêts:

Placements des fonds d'amortissement .....

Divers comptes .....

3,553,200 00

Commission des liqueurs de Québec:

Compte de commerce .....

Moins: Subvention à l'Assistance publique .....

18,350,000 00

Fonds d'éducation (y compris \$15,500,000 00 provenant de la taxe de vente) .....

21,315,000 00

Richesses naturelles:

Terres et forêts .....

Ressources hydrauliques .....

Mines .....

Chasse .....

Pêcheries .....

Colonisation .....

16,247,000 00

Honoraires, divers départements .....

2,057,700 00

Amendes, etc., divers départements .....

559,900 00

Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions .....

1,200,000 00

Divers, différents départements .....

382,400 00

\$ 231,985,000 00

PROVINCE DE QUÉBEC

**ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN  
IMMOBILISATIONS**

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1951  
10 mois terminés — 2 mois en cours — 12 mois

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	6,217,000 00	6,217,000 00	—
Agriculture.....	13,040,000 00	12,880,000 00	160,000 00
Bien-Être social et Jeunesse.....	22,628,000 00	21,228,000 00	1,400,000 00
Chasse.....	1,889,000 00	1,589,000 00	300,000 00
Colonisation.....	9,657,000 00	8,157,000 00	1,500,000 00
Conseil exécutif.....	4,276,000 00	4,276,000 00	—
Industrie et commerce.....	1,425,000 00	1,425,000 00	—
Instruction publique.....	23,639,000 00	23,639,000 00	—
Législation.....	894,000 00	894,000 00	—
Mines.....	1,944,000 00	1,194,000 00	750,000 00
Pêcheries.....	1,929,000 00	1,522,000 00	407,000 00
Procureur général.....	7,127,000 00	7,127,000 00	—
Ressources hydrauliques.....	2,483,000 00	2,483,000 00	—
Santé.....	37,590,000 00	37,569,000 00	21,000 00
Secrétariat de la province.....	6,473,000 00	6,423,000 00	50,000 00
Terres et forêts.....	5,278,000 00	5,278,000 00	—
Travail.....	1,652,000 00	1,652,000 00	—
Travaux publics.....	13,990,000 00	8,536,000 00	5,454,000 00
Trésor.....	5,162,000 00	5,162,000 00	—
Voirie.....	42,872,000 00	18,872,000 00	24,000,000 00
	<u>\$ 210,165,000 00</u>	<u>\$ 176,123,000 00</u>	<u>\$ 34,042,000 00</u>
Service de la dette publique.....	<u>\$ 19,400,000 00</u>	<u>\$ 19,400,000 00</u>	

**SOMMAIRE**

**Compte ordinaire:**

Revenus..... \$ 231,985,000 00

**Dépenses:**

Ordinaires..... \$ 176,123,000 00

Service de la dette publique..... 19,400,000 00 195,523,000 00

Surplus au compte ordinaire..... \$ 36,462,000 00

Compte capital..... \$ 34,042,000 00

Surplus global..... \$ 2,420,000 00

Tableau No 4

	PENSIONS DE VIBILLESSE	ASSISTANCE AUX AVEUGLES	ASSISTANCE AUX MÈRES NÉCESSITEUSES	TOTAL
30 juin 1937.....	\$ 6,784,593.42	.....	.....	\$ 6,784,593.42
30 juin 1938.....	10,539,017.28	\$ 159,843.48	\$ 523.73	10,699,384.49
30 juin 1939.....	10,506,847.88	363,651.73	890,697.03	11,761,196.64
30 juin 1940.....	10,697,423.99	413,080.99	2,400,856.20	13,511,361.18
31 mars 1941 (9 mois).....	7,246,145.55	346,914.93	1,487,820.49	9,080,880.97
31 mars 1942.....	9,338,294.68	491,658.16	2,413,218.23	12,243,171.07
31 mars 1943.....	9,734,288.48	510,163.32	2,908,882.38	13,153,334.18
31 mars 1944.....	11,762,225.80	607,520.37	3,381,744.36	15,751,490.53
31 mars 1945.....	14,254,240.67	712,388.28	3,896,022.30	18,862,651.25
31 mars 1946.....	14,856,574.00	763,726.78	4,446,349.16	20,066,649.94
31 mars 1947.....	15,727,830.14	815,519.82	4,813,776.25	21,357,126.21
31 mars 1948.....	20,162,076.96	1,079,339.91	5,012,411.03	26,253,827.90
31 mars 1949.....	22,355,261.72	1,267,882.07	5,427,134.60	29,050,278.39
31 mars 1950.....	30,467,848.11	1,767,098.68	5,656,914.41	37,891,861.20
31 mars 1951 (estimation).....	33,200,538.67	1,928,397.30	5,846,506.94	40,975,442.91
	\$227,633,207.35	\$11,227,185.82	\$48,582,857.11	\$287,443,250.28

**LA DETTE NETTE DE LA PROVINCE**  
(en mille dollars)  
(au 31 mars) <sup>1</sup>

	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951
Dette consolidée nette . . . . .	\$328,362	\$340,713	\$323,633	\$311,173	\$351,444	\$327,895	\$335,000
Dette flottante . . . . .	47,910	25,344	34,206	38,536	30,865	44,268	33,000
Revenu différé . . . . .	4,519	4,082	3,243	5,179	5,283	5,409	5,000
Total du passif direct . . . . .	\$380,791	\$370,139	\$361,082	\$354,888	\$387,592	\$377,572	\$373,000
Moins actif . . . . .	72,549	70,726	76,166	79,976	88,227	93,440	99,000
<b>DETTE NETTE . . . . .</b>	<b>\$308,242</b>	<b>\$299,413</b>	<b>\$284,916</b>	<b>\$274,912</b>	<b>\$299,365</b>	<b>\$284,132</b>	<b>\$274,000</b>

1. Tous ces chiffres, à l'exception de ceux de 1951, qui ne sont qu'une estimation, sont tirés des *Comptes publics*.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**REVENUS PROBABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1951-52**

**REVENUS ORDINAIRES:**

**Provenant de taxes:**

Trésor, Bureau du Revenu:

Loi des véhicules-automobiles . . . . .	17,500,000 00
Taxe sur la gazoline . . . . .	37,500,000 00
Fonds spécial sur la gazoline . . . . .	6,800,000 00
Droits sur les successions . . . . .	12,500,000 00
Taxes sur les corporations . . . . .	54,000,000 00
Taxes sur transferts de valeurs . . . . .	650,000 00
Licences d'hôtels, restaurants, etc. . . . .	530,500 00
Taxe de vente (net) . . . . .	16,500,000 00
Taxe sur le tabac . . . . .	9,500,000 00
Taxe spéciale sur les spiritueux . . . . .	1,200,000 00
Loi de l'Assistance publique . . . . .	7,450,000 00
Autres taxes . . . . .	112,000 00

164,242,500 00

Trésor, Bureau des assurances . . . . .	143,500 00
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits . . . . .	9,250,000 00
Secrétariat de la province . . . . .	155,000 00
Travaux publics . . . . .	80,000 00
Travail . . . . .	170,000 00
Chasse . . . . .	45,000 00
Procureur général . . . . .	105,000 00

174,191,000 00

**Provenant d'autres sources:**

Subside fédéral selon la constitution de 1867 . . . . . 2,739,000 00

Intérêts:

Placements des fonds d'amortissement . . . . .	2,400,000 00	
Divers comptes . . . . .	712,900 00	3,112,900 00

Commission des liqueurs de Québec:

Compte de commerce . . . . .	18,250,000 00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique . . . . .	1,000,000 00	17,250,000 00

Fonds d'éducation (y compris \$15,550,000 00 provenant de la taxe de vente) 21,450,000 00

Richesses naturelles:

Terres et forêts . . . . .	8,391,000 00	
Ressources hydrauliques . . . . .	2,017,000 00	
Mines . . . . .	3,498,300 00	
Chasse . . . . .	992,000 00	
Pêcheries . . . . .	15,000 00	
Colonisation . . . . .	122,000 00	15,035,300 00

Honoraires, divers départements . . . . .	1,905,800 00
Amendes, etc., divers départements . . . . .	481,000 00
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions . . . . .	1,300,000 00
Divers, différents départements . . . . .	306,000 00

\$ 237,771,000 00

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRES ET EN  
IMMOBILISATIONS**

**Pour l'exercice financier 1951-52**

Départements.	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	5,452,000 00	5,452,000 00	—
Agriculture.....	14,962,500 00	14,812,500 00	150,000 00
Bien-Être social et Jeunesse.....	23,335,100 00	22,014,400 00	1,320,700 00
Chasse.....	2,073,000 00	1,753,000 00	320,000 00
Colonisation.....	9,969,000 00	8,469,000 00	1,500,000 00
Conseil exécutif.....	5,355,500 00	5,355,500 00	—
Industrie et commerce.....	1,430,000 00	1,430,000 00	—
Instruction publique.....	25,123,000 00	24,473,000 00	650,000 00
Législation.....	905,800 00	905,800 00	—
Mines.....	2,333,000 00	1,333,000 00	1,000,000 00
Pêcheries.....	1,940,000 00	1,540,000 00	400,000 00
Procureur général.....	7,615,000 00	7,615,000 00	—
Ressources hydrauliques.....	2,725,000 00	2,725,000 00	—
Santé.....	30,990,800 00	30,950,800 00	40,000 00
Secrétariat de la Province.....	3,399,000 00	3,299,000 00	100,000 00
Terres et forêts.....	4,928,000 00	4,928,000 00	—
Travail.....	1,831,000 00	1,831,000 00	—
Travaux publics.....	16,315,600 00	8,845,600 00	7,470,000 00
Trésor.....	4,169,600 00	4,169,600 00	—
Voirie.....	52,995,000 00	21,795,000 00	31,200,000 00
	<u>\$ 217,847,900 00</u>	<u>\$173,697,200 00</u>	<u>\$ 44,150,700 00</u>
Service de la dette publique.....	<u>\$ 18,879,000 00</u>	<u>\$ 18,879,000 00</u>	

**SOMMAIRE**

<b>Compte ordinaire:</b>		
Revenus.....		\$ 237,771,000 00
<b>Dépenses:</b>		
Ordinaires.....	173,697,200 00	
Service de la dette publique.....	18,879,000 00	192,576,200 00
		<u>45,194,800 00</u>
Surplus au compte ordinaire.....		\$ 45,194,800 00
Compte capital.....		<u>44,150,700 00</u>
Surplus global.....		<u>\$ 1,044,100 00</u>

Tableau No 8

**NOMBRE DE CAS D'ÉTABLISSEMENT**

ANNÉES	NOMBRE DE PRÊTS
1937	331
1938	671
1939	900
1940	490
1941	541
1942	341
1943	224
1944	501
1945	652
1946	892
1947	1,163
1948	1,395
1949	1,523
1950	1,535
	11,159

Tableau No 9

**PROGRÈS DES COOPÉRATIVES D'ÉLECTRICITÉ  
DE 1946 AU 31 DÉCEMBRE 1950**

ANNÉE	NOMBRE DE COOPÉRATIVES EN OPÉRATION	LIGNES TERMINÉES	CLIENTS DESSERVIS
1946	10	225	1,350
1947	20	590	3,148
1948	27	1,300	6,162
1949	32	1,326	6,497
1950	37	1,117	4,559
Cumulatif.....	.....	4,558	21,716

# DRAINAGE

Tableau No 10

## Résumé des travaux de creusage et d'épandage exécutés de 1941 à 1950

DÉTAILS	TRAVAUX DE CREUSAGE								TRAVAUX D'ÉPANDAGE					
	NOMBRE DE COURS D'EAU CREUSÉS					Longueur exécutée en milles	Nombre d'intéressés dans les cours d'eau terminés	Superficie récupérée (acres) dans les cours d'eau terminés	Matériel extrait en v. o.	NOMBRE DE COURS D'EAU TRAVAILLÉS			Longueur exécutée en milles	Matériel épandu en v.o.
	A l'aide de subventions	A l'aide d'outillage			TOTAL					A l'aide de subventions	A l'aide d'outillage	TOTAL		
		Terminés	En cours	Total										
1941-1942 .....	740	31	24			569	912	43,680	2,821,126	740	48	788	531.6	1,890,032
1942-1943 .....	535	39	20			353	1,068	36,980	1,911,276	535	37	572	342.8	1,451,312
1943-1944 .....	223	32	27			192	469	18,883	1,398,099	223	34	257	138.4	804,541
<b>Total de 1941 à 1944 ..</b>	<b>1,498</b>	<b>102</b>	<b>27</b>	<b>129</b>	<b>1,627</b>	<b>1,114</b>	<b>2,449</b>	<b>99,543</b>	<b>6,130,501</b>	<b>1,498</b>	<b>119</b>	<b>1,617</b>	<b>1,012.8</b>	<b>4,145,885</b>
1944-1945 .....	200	41	30			205	997	32,851	1,437,580	200	26	226	120.2	683,496
1945-1946 .....	211	59	35			249	1,529	32,200	1,640,488	211	73	284	268.3	1,186,313
1946-1947 .....	188	76	39			274	1,846	47,655	2,574,424	188	77	265	223.0	1,322,440
1947-1948 .....	194	50	48			310	2,928	53,312	3,109,306	194	45	239	174.9	1,658,445
1948-1949 .....	205	65	51			511.6	3,259	86,352	4,039,319	205	104	309	486.3	3,483,440
1949-1950 .....	276	81	39			505.2	3,133	112,058	3,936,447	276	130	406	542.7	4,428,850
<b>Total de 1944 à 1950 ..</b>	<b>1,274</b>	<b>372</b>	<b>39</b>	<b>411</b>	<b>1,685</b>	<b>2,054.8</b>	<b>13,692</b>	<b>364,428</b>	<b>16,737,564</b>	<b>1,274</b>	<b>455</b>	<b>1,729</b>	<b>1,765.4</b>	<b>12,762,984</b>

**A—ASSURANCES**

ANNÉE	COMPAGNIES	SOCIÉTÉS	TOTAL	ASSURANCES AUTRES QUE LA VIE	GRAND TOTAL
1936	53,286,561	3,959,191	57,245,752	21,297,135	78,542,887
1937	56,407,142	4,191,051	60,598,193	23,948,189	84,546,382
1938	57,241,535	4,253,015	61,494,550	25,222,601	86,717,151
1939	57,316,850	4,666,046	61,982,896	26,324,025	88,306,921
1940	58,511,905	4,686,935	63,198,840	28,670,673	91,869,513
1941	62,058,889	4,919,524	66,978,413	33,335,751	100,314,164
1942	63,830,804	5,503,396	69,334,200	36,539,846	105,874,046
1943	68,795,752	6,225,593	75,021,345	37,386,690	112,408,035
1944	76,294,097	7,466,708	83,760,805	40,688,566	124,439,371
1945	85,349,803	8,615,828	93,965,631	44,644,514	138,610,145
1946	95,461,875	10,130,672	105,592,547	53,027,161	158,619,708
1947	104,203,001	12,710,379	116,913,380	67,651,423	184,564,803
1948	111,760,028	13,853,191	125,613,219	77,626,969	203,240,188
1949	118,879,981	15,937,994	134,817,975	86,343,972	221,161,947

**B—COMPAGNIES PROVINCIALES**

**Assurance-vie**

ANNÉE	NOMBRE	ACTIF	PRIMES	MONTANT D'ASSURANCES
1936	3	21,903,655	1,726,635	10,069,519
1937	3	23,036,266	1,805,092	14,320,597
1938	4	24,606,536	2,042,237	18,532,037
1939	5	25,790,694	2,172,220	24,088,873
1940	5	26,609,995	2,405,764	32,611,540
1941	5	27,957,617	2,917,877	44,556,932
1942	7	29,777,555	3,134,693	71,060,716
1943	7	32,039,849	3,763,983	95,778,634
1944	7	34,791,703	4,544,534	120,296,974
1945	8	37,923,420	5,134,368	157,071,930
1946	8	42,041,932	6,094,622	197,887,495
1947	8	46,450,493	7,248,544	259,194,259
1948	8	50,766,806	8,086,549	303,311,911
1949	9	55,413,862	9,026,753	339,136,716

**C—SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS**

**Assurance-vie**

ANNÉE	NOMBRE	ACTIF	PRIMES
1941	81	6,527,960	1,745,549
1942	82	6,911,358	1,991,875
1943	82	7,258,974	2,312,337
1944	86	7,367,572	2,997,318
1945	85	8,716,318	3,366,873
1946	84	9,438,828	4,532,392
1947	84	10,997,895	6,722,775
1948	83	12,381,991	8,972,469
1949	82	14,394,622	10,672,775

**ASSURANCES AUTRES QUE LA VIE**

ANNÉE	NOMBRE	ACTIF	PRIMES
1941	13	7,038,554	1,798,562
1942	13	7,617,534	2,254,524
1943	12	7,787,787	2,369,912
1944	12	8,437,201	2,733,681
1945	16	9,851,474	3,163,032
1946	16	11,026,741	3,970,161
1947	16	12,726,856	4,716,123
1948	17	14,809,113	5,773,082
1949	18	16,681,316	6,609,133

Tableau No 12

**LES BUDGETS DE LA COLONISATION DE 1897 à 1937**

EXERCICE FINANCIER	DÉPENSES GLOBALES DE LA PROVINCE	POUR FINS DE COLONISATION ET D'IMMIGRATION	PROPORTION
1896-97.....	\$ 6,411,879.99	\$ 173,900.00	2.71%
1906-07.....	5,583,145.50	141,250.00	2.53%
1916-17.....	12,821,566.42	280,218.50	2.18%
1926-27.....	35,970,356.91	1,103,495.31	3.07%
1936-37.....	69,789,133.96	9,630,031.14	13.80%

Tableau No 14

**NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DE CENTRALES ÉLECTRIQUES**

COMPAGNIES	ENDROIT	COÛT DE L'INSTALLATION	CAPACITÉ DE PRODUCTION EN C.V.
Shawinigan Water & Power Company.....	Shawinigan-Falls.....	\$12,000,000	195,000
Shawinigan Water & Power Company.....	La Trenché.....	35,000,000	394,000
Hydro-Québec.....	Beauharnois.....	50,000,000	750,000
Hydro-Québec.....	Lac Dozois.....	7,000,000	45,000
Northern Quebec Power Company.....	Rivière des Quinze.....	5,000,000	80,000
Gatineau Power Company....	Rocher-Fendu.....	4,000,000	27,000
Commission hydro-électrique d'Ontario et Hydro-Québec..	Quatre Barrages sur rivière Ottawa.....	125,000,000	500,000
Pembroke Electric Company..	Sur rivière Noire à Waltham.....	300,000	9,500
Aluminum Company of Canada	Rivière Péribonca.....	80,000,000	450,000
Manicouagan Power Company	Rivière Manicouagan..	15,000,000	90,000
Ungava Power Co.....	Rivière Kaniapiskau....	40,000,000	185,000
		\$373,300,000	2,725,500

**ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS (1946-1950)**

<b>ACQUISITIONS (2)</b>	
École des Textiles de Saint-Hyacinthe .....	\$312,180 04
École de l'Automobile .....	160,000 00
	<b>472,180 04</b>
<b>NOUVELLES CONSTRUCTIONS (12)</b>	
École Provinciale de Papeterie, (Dépenses au 31/2/50 — \$496,104.15) (Coût approximatif prévu .....	\$750,000 00
Scierie-École de Duchesnay .....	113,111 34
École d'Arts et Métiers de Drummondville .....	256,599 66
“ “ “ de Granby .....	169,819 97
“ “ “ de Joliette .....	278,212 39
“ “ “ de Maisonneuve (section est) .....	406,966 66
“ “ “ Octave-Cassegrain (section nord) .....	138,500 14
“ “ “ de Montréal (section ouest) .....	547,908 94
“ “ “ de Rouyn .....	125,744 62
“ “ “ de Sherbrooke .....	340,707 77
“ “ “ de Sorel .....	292,441 91
“ “ “ de Thetford-Mines .....	220,739 66
	<b>\$3,640,753 06</b>
<b>AGRANDISSEMENTS ET AMÉLIORATIONS (14)</b>	
École Technique de Montréal .....	\$441,363 33
“ “ de Québec .....	476,710 80
“ “ de Hull .....	193,711 21
“ “ de Rimouski .....	100,000 00
“ “ de Trois-Rivières, (dépenses au 31/2/50 — \$646,885.37) Coût approximatif prévu .....	830,000 00
École des Textiles de Saint-Hyacinthe .....	194,790 49
École Centrale, Montréal .....	193,941 76
École de Commerce de Rimouski .....	200,000 00
École des Gardes-Forestiers, Duchesnay .....	12,643 27
École de Protection des Forêts, Duchesnay .....	10,877 56
École Ménagère Provinciale, Montréal .....	10,982 33
École d'Arts et Métiers de Cap-de-la-Madeleine .....	127,791 95
“ “ “ de Lauzon .....	98,344 39
“ “ “ de Valleyfield .....	59,736 18
	<b>\$2,950,893 27</b>
	<b>\$7,063,826 37</b>

### PRODUCTION MINÉRALE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

ANNÉE,	MÉTAUX		MINÉRAUX INDUSTRIELS		MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION		TOTAL
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
1910.....	\$ 158,597	2	\$ 2,861,933	39	\$ 4,302,751	59	\$ 7,323,281
1920.....	483,888	2	15,854,194	56	12,054,857	42	28,392,939
1930.....	13,926,682	35	9,322,151	22	17,909,907	43	41,158,740
1940.....	54,235,364	63	19,229,099	22	12,954,390	15	86,418,853
1950 <sup>1</sup> .....	109,120,842	50	71,323,394	33	37,409,910	17	217,854,146

1. Chiffres préliminaires.

**PROGRAMME NATIONAL D'HYGIÈNE**  
Affectations et dépenses—1948-1951

PROVINCE	1948-49		1949-50		1950-51		TOTAL DES MONTANTS AFFECTÉS EN 1948-49 1949-1950 ET 1950-51 (b)	TOTAL DES DÉPENSES DE SUBVENTIONS ET MONTANTS ENGAGÉS JUSQU'À 1950-51 (AU 1 <sup>er</sup> DÉC. 1950) (c)
	MONTANT AFFECTÉ (a)	MONTANT DÉPENSÉ (a)	MONTANT AFFECTÉ (a)	MONTANT DÉPENSÉ (a)	MONTANT AFFECTÉ (b)	MONTANT ENGAGÉ (b) (c)		
Terre-Neuve.....			\$ 923,000	\$ 607,000	\$ 1,013,000	\$ 491,000	\$ 1,936,000	\$ 1,098,000
Ile-du-Prince-Édouard	\$ 293,000	\$ 161,000	278,000	184,000	301,000	261,000	872,000	606,000
Nouvelle-Écosse.....	1,541,000	428,000	1,541,000	665,000	1,680,000	1,628,000	4,762,000	2,721,000
Nouveau-Brunswick..	1,226,000	464,000	1,226,000	458,000	1,354,000	940,000	3,806,000	1,862,000
Québec.....	8,985,000	2,610,000	9,009,000	4,964,000	9,977,000	7,527,000	27,971,000	15,091,000
Ontario.....	9,667,000	1,447,000	9,739,000	4,002,000	10,680,000	5,583,000	30,096,000	11,032,000
Manitoba.....	1,805,000	451,000	1,803,000	742,000	1,987,000	1,791,000	5,595,000	2,984,000
Saskatchewan.....	2,001,000	660,000	1,990,000	1,281,000	2,145,000	1,517,000	6,136,000	3,458,000
Alberta.....	1,968,000	314,000	1,985,000	1,399,000	2,186,000	2,015,000	6,130,000	3,728,000
Colombie-canadienne..	2,529,000	1,173,000	2,568,000	1,270,000	2,838,000	2,068,000	7,935,000	4,511,000
Toutes les provinces..	\$30,015,000	\$7,708,000	\$31,062,000	\$15,562,000	\$34,171,000	\$23,821,000	\$95,248,000	\$47,091,000

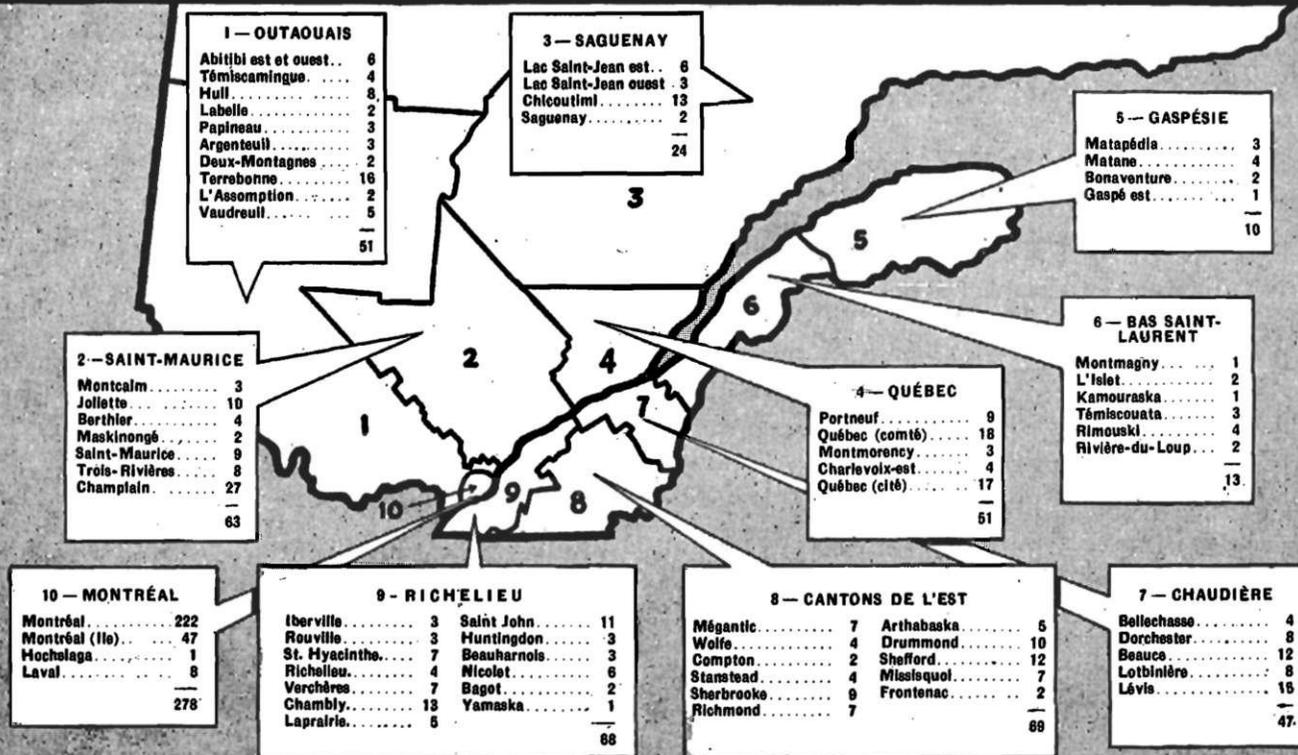
(a) La recherche en hygiène publique est exclue des totaux provinciaux mais comprise dans le total de toutes les provinces.

(b) Les subventions à la recherche en hygiène publique sont exclues des totaux provinciaux mais comprises dans le total de toutes les provinces.

(c) Y compris les montants réellement dépensés et engagés au 1<sup>er</sup> décembre 1950

# L'Expansion de l'Industrie dans la province de Québec

(Établissements manufacturiers organisés depuis le 1er janvier 1949, classifiés par régions économiques)



Cette carte est extraite du journal *Financial Post*, du 10 février dernier.

## ANNEXE

### « VOYEZ FUMER LES CHEMINÉES DU QUÉBEC ! »<sup>1</sup>

Autrefois, la province de Québec demeurait indifférente en face de ses torrents d'énergie électrique et de ses avalanches de minerai.

Aujourd'hui, le Québec utilise hautement ces ressources et s'achemine vers un boom industriel qui, éventuellement, peut menacer la suprématie de l'Ontario. Voici donc la plus importante nouvelle inédite de notre pays.

par FRED BODSWORTH.

En novembre dernier, un avion parti de Rome et qui ramenait des pèlerins québécois dans leur foyer, s'est écrasé dans les Alpes. Cinquante-huit personnes, dont des membres éminents du clergé et des laïques de quelque 40 localités du Québec, ont été tuées. Dans la province de Québec, cette nouvelle était la plus importante depuis le jour de la victoire des alliés. Toutefois, elle ne garda la manchette qu'une seule journée dans les journaux du Québec. Le jour suivant, la *Iron Ore Company of Canada* faisait connaître son projet de financer, au coût de \$200 millions, la gigantesque exploitation du minerai de fer de la région Québec-Labrador. Le même jour, des montagnards français rapportaient les premiers détails de la tragédie aérienne, mais dans la plupart des journaux québécois, le compte-rendu de l'écrasement de l'avion fut relégué au bas de la première page, tandis que la nouvelle concernant le minerai de fer conserva la manchette.

Un journaliste de Montréal fit alors le commentaire suivant : " Quand la population du Québec lira une nouvelle sur l'industrie avant de lire le compte-rendu d'une tragédie où dix prêtres trouvèrent la mort, nous aurons une preuve convaincante que l'industrie a assumé une nouvelle place dans la pensée et la vie du peuple québécois. "

Le Québec, qui pendant trois siècles est demeuré indifférent et quelquefois ouvertement opposé à l'expansion industrielle, a modifié d'une façon drastique ses sentiments depuis la guerre. Le Québec fait maintenant la cour à l'industrie avec toute la vigueur et l'agressivité d'un don Juan, certain enfin d'avoir trouvé son véritable amour. Et cette façon de courtiser l'industrie remporte un succès phénoménal. Avec des réserves d'énergie hydro-électrique dont il ne peut disposer entièrement, une route maritime qui pénètre au cœur même de la province, une main-d'œuvre peu coûteuse et des quantités de minerai non exploitées dont personne ne connaît le volume réel, le Québec recueille les industries chez lui aussi facilement qu'un sucrier attire les mouches.

Commencée durant la guerre et accélérée sensiblement depuis, l'industrialisation lourde de la vallée du Saint-Laurent s'est développée presque à l'insu du reste du Canada. Ce développement apparaît maintenant comme un fait inédit qui forme peut-être, à l'heure actuelle, la plus importante nouvelle canadienne. Dans le Québec, on vous montre des chiffres renversants et on affirme que le boom industriel de la vallée du Saint-Laurent pèsera plus sur l'avenir du Canada que l'exploitation des puits d'huile de l'Alberta.

Les statistiques officielles du gouvernement, qui sont déjà périmées lorsqu'elles sont publiées, ne reflètent que faiblement l'état actuel de cette expansion, vu qu'un bon nombre des plus importants gains industriels ne sont pas encore compris dans les chiffres officiels. Dans le dernier rapport (1948), l'Ontario, qui se donne le titre de première province industrielle, était encore bien en avant des autres dans la course à l'industrie. Elle tenait la tête avec 48% de toute la production industrielle du Canada ; la province de Québec se classait deuxième avec 31%. Mais depuis, le Québec gagne rapidement du terrain.

Depuis 1939, la valeur de la production manufacturière du Québec a presque quadruplé ; celle de l'Ontario a à peu près triplé. Entre 1939 et 1947, selon l'Office fédéral de la Statistique, le Québec a acquis 3,000 établissements manufacturiers, tandis que l'Ontario en a obtenu 2,000. Au cours des dix dernières années, la production du minerai du Québec a plus que doublé, tandis que celle de l'Ontario s'est accrue d'environ un tiers. Entre le mois d'août 1947 et août 1950, le nombre de personnes employées dans le Québec a augmenté de 100,000 ; il s'est accru d'environ 65,000 en Ontario.

---

1. Sous le titre *Watch Quebec's Smoke !*, la grande revue canadienne *Maclean's*, de Toronto, publiait, dans son édition du 1er février 1951, un reportage de M. Fred Bodsworth sur l'état présent de l'industrie dans le Québec et sur l'avenir économique de notre province. À titre d'information et avec la permission de monsieur Ralph Allen, éditeur de *Maclean's*, nous avons reproduit ici, en abrégé, une traduction libre de cet article.

La consommation de l'électricité illumine pittoresquement l'histoire de l'industrialisation du Québec : les kilowatt, et non la vapeur, sont pour ainsi dire le pain et le beurre qui alimentent les nouvelles machines du Québec. Le Québec brûle aujourd'hui plus d'électricité per capita que toute autre partie du monde. En 1949, le Québec a utilisé 6,600 kwh par personne. Voici la suite du classement : la Norvège, 4,700 ; la Colombie canadienne, 3,320 ; l'Ontario, 2,770 ; la Suède, 2,320, et les États-Unis, 2,260. Les grosses usines d'aluminium d'Arvida, situées à 100 milles au nord de la ville de Québec et d'où provient 25% de l'approvisionnement mondial actuel de l'aluminium, utilisent à elles seules plus de 20 millions kwh par jour — soit plus que toute la consommation domestique et industrielle des villes de Montréal et Toronto réunies.

L'appétit gargantuesque du Québec pour le pouvoir électrique s'est fait sentir par une augmentation d'environ un billion kilowatt-heures sur la moyenne mensuelle des dix dernières années — soit plus de la moitié de l'augmentation pour tout le Canada. Durant la même période, l'Ontario qui est à court de pouvoir, a augmenté sa consommation de 600 millions kilowatt-heures par mois, en comprimant ses propres ressources et en achetant beaucoup du Québec.

Le Québec produit maintenant les neuf dixièmes de tous les produits de tabac canadien. Il produit les trois quarts de nos marchandises de coton, les deux tiers de nos vêtements pour femmes ; le Québec fabrique des produits de soie, des bottines et des souliers. Plus de la moitié de la production canadienne des vêtements pour hommes, du matériel roulant des chemins de fer, de la pulpe et du papier, provient de la province de Québec. L'industrie canadienne de l'aluminium, qui se place au second rang, immédiatement après les États-Unis, est confinée entièrement au Québec. Notre production d'amiante, qui fournit plus de 70% de l'approvisionnement mondial, est exclusivement de provenance québécoise.

... M. Valmore Gratton, commissaire industriel de la ville de Montréal depuis 15 ans, déclare : " En dix ans, 1,500 nouvelles industries manufacturières ont été établies à Montréal seulement. En 10 ans, le nombre des navires quittant Montréal avec des cargaisons est passé de 2,000 à 5,000 par année. Les chiffres de la construction démontrent que Montréal s'agrandit plus vite que toute autre ville du continent nord américain, à l'exception de Houston, Texas — et Houston, située au centre d'une région qui profite présentement d'un boom d'huile, a juste une légère avance sur nous. Nous nous attendons à ce que Montréal, avec une population actuelle de 1,500,000, atteigne les 2,250,000 dans quatre ans. Dans les villes le long du Saint-Laurent, la même chose arrive. La province de Québec devient la Ruhr du Canada."

... Durant les premiers six mois de 1950, il se fit pour plus de \$50 millions de nouvelles constructions dans Montréal. Les autres villes qui se rapprochèrent le plus de ce chiffre furent Toronto (\$31 millions) et Edmonton et Vancouver (\$18 millions chacune)... Entre 1945 et 1949, Montréal et la banlieue ont établi un record de construction qui s'élève à \$668 millions (Toronto et les faubourgs : \$516 millions). Du point de vue industriel, ce que Montréal a dépensé pour de nouvelles usines ou pour l'agrandissement d'anciennes a été presque le double de ce que Toronto a dépensé : \$121 millions contre \$69 millions.

A Montréal, récemment, on m'a montré une liste de 41 firmes américaines qui, entre 1946 et 1949, ont établi des filiales dans la province de Québec. Cette liste comprenait aussi 22 firmes anglaises établies dans le Québec depuis un an et demi. Les produits de ces manufactures couvrent pratiquement tout le champ de l'industrie manufacturière du 20<sup>e</sup> siècle.

Une firme de Rochester, N.-Y., produit à Montréal des machines qui fabriquent des chèques à l'épreuve de la fraude; une firme de Brandford, Conn., fabrique des vêtements de base sur mesure à Waterloo; et une firme de tapis tissés de Kilmarnock, Écosse, a récemment déménagé armes et bagages ainsi qu'une équipe de 20 techniciens écossais, à Sainte-Thérèse.

Lorsque la marine américaine a voulu placer, l'année dernière, une commande de \$12 millions pour des canons anti-aériens, on a découvert que la seule usine au monde capable de commencer la production sans avoir à renouveler une partie considérable de son outillage était celle de Sorel. Sorel reçut la commande et 2,000 nouveaux emplois ont été créés par le fait même.

A l'heure actuelle, nous pourrions corriger les manuels de géographie et cesser d'appeler le Québec une province pastorale, parce que la révolution industrielle et le rapide changement qui en est résulté par suite du déplacement de la population rurale dans les zones urbaines, ont eu pour effet de faire tomber l'agriculture au quatrième rang, alors que l'agriculture était, en 1938, la deuxième industrie en importance du Québec. La vie sociale et économique du Québec se transforme !

... En 1941, la province de Québec se classait à l'avant-dernier rang de toutes les provinces pour le nombre d'appareils radiophoniques par 100 foyers ; aujourd'hui, elle s'est élevée au premier rang. Le Québec figure immédiatement après la Colombie canadienne pour le pourcentage des maisons électrifiées. Mais depuis 1941, le Québec a installé plus d'appareils téléphoniques dans ses demeures que toute autre province.

... À l'époque de la Confédération, la province de Québec se vantait de son simple attachement à la terre et désapprouvait l'Ontario qui savait justement tirer profit de l'expansion industrielle du Nouveau Canada. Le Québec faisait le raisonnement suivant : "Que l'Ontario ait seule, des villes avec des cheminées vomissant la fumée ! Quant à nous, sauvagardons nos petites villes et notre vie rurale, conservons nos bœufs et nos rouets !"

Mais le Québec ne pouvait indéfiniment demeurer dans l'indifférence en face du développement industriel. Vint la deuxième Grande Guerre et ce fut la course aux munitions, aux navires et aux avions. Le Québec possédait les plus imposantes réserves d'énergie électrique de tout le Canada, les ports océaniques les mieux équipés et une main-d'œuvre qui se classait deuxième en importance de toutes les provinces. L'industrie envahit le Québec et le Québec ne put empêcher cette invasion. C'est que depuis deux décades, en effet, le sentiment anti-industriel du Québec faiblissait. La guerre lui donna son coup de mort. Le Québec s'aperçut bientôt que dans cette industrialisation, il possédait la plupart des atouts. Au lendemain de la victoire, le Québec était bien déterminé à jouer ses cartes au lieu de les cacher sous la table...

... La province de Québec se voit même accusée quelquefois d'utiliser des tactiques déloyales lorsqu'elle conclut des marchés en vue de sa promotion industrielle. Tout récemment, une compagnie entreprenait des démarches en Ontario dans le but d'y établir une filiale. Cette firme s'installa finalement à Granby, lorsque cette ville lui fit l'offre de lui fournir gratuitement, pendant 10 ans, les premiers 15 chevaux-vapeur d'électricité. D'autres municipalités du Québec ont aussi donné le pion à l'Ontario en réduisant le taux des taxes ou en offrant gratuitement des emplacements pour la construction de manufactures.

Il y a quelques années, la ville de Québec était aussi indifférente que Trois-Rivières en ce qui concernait l'industrie. Le vieux Québec ne voulait pas courir le risque de perdre son charme historique pour se voir déguisé par les cheminées des manufactures. Mais aujourd'hui la ville de Québec est entrée, elle aussi, dans le mouvement de l'industrialisation et en fait ressortir les avantages avec la même ardeur qu'elle déployait autrefois vis-à-vis le tourisme. La Vieille Capitale obtient sa part de nouvelles industries. Son commissaire industriel, M. Armand Viau, est fier de déclarer que les placements de fonds dans de nouvelles usines à Québec même ont dépassé \$17 millions durant les trois dernières années seulement.

Parmi les nouvelles industries de Québec, on compte une manufacture française de tuiles, une tannerie et une manufacture de cuir de Tchécoslovaquie, plusieurs filatures et une manufacture de récipients en bois d'Angleterre.

Le Québec ne fournit pas simplement des emplacements avantageux à des filiales de compagnies dont les profits se canalisent dans leurs bureaux-chefs au Canada, aux États-Unis ou outre-mer, mais il investit aussi de l'argent dans ses immenses ressources naturelles découvertes récemment et adopte lui-même certaines entreprises colossales.

Le projet hasardeux de l'exploitation du minerai au Québec-Labrador, qui inclut la construction d'un port de mer et la construction de 360 milles de chemin de fer, compte actuellement parmi les deux ou trois entreprises industrielles les plus importantes au monde. Une demi-douzaine des plus grandes aciéries canadiennes et américaines déversent une somme de \$200 millions dans le sol rouge couvrant un espace aride sur la frontière du Québec et du Labrador et la destinée de cette région tachée de fer, d'un quart de la dimension des États-Unis continentaux, est maintenant en voie de rapide transformation. Les concessions bornées jusqu'ici s'étendent sur une zone trois fois plus grande que la Belgique. En tenant compte des terrains d'exploitation de Mesabi au Lac Supérieur, la région ferrifère du Nouveau-Québec promet de devenir la plus importante pourvoyeuse de fer au monde.

À l'heure actuelle, 400 millions de tonnes de fer d'une qualité supérieure ont été localisées au moyen de forages ou d'épreuves de sondages, mais personne ne peut deviner la quantité totale de fer qui peut se trouver dans cette région. Au camp de Burnt Creek, des employés faisaient récemment l'essai d'une nouvelle foreuse sur le terrain même de leur atelier de réparation. Ils commencèrent à creuser dans la pierre et à deux pieds sous terre, la foreuse heurta un gisement important de minerai de fer. Ils poursuivirent l'épreuve jusqu'à une profondeur de 367 pieds — et la foreuse continuait toujours de mordre dans le fer. Une analyse de la qualité de ce minerai provenant du trou creusé démontra que le fer était en moyenne d'une pureté de 66.3%.

Devant la menace d'une guerre, on ne perd aucun temps pour pousser l'exploitation du Québec-Labrador au stage de la production. Le Dr J. A. Retty, qui fut en 1938 un des découvreurs de ces gisements et qui maintenant occupe le poste de chef-géologue de toute l'entreprise, . . . déclare:

"Il va en coûter \$200 millions avant que nous puissions extraire une seule tonne de fer . . . Quant au chemin de fer, dont les travaux sont en marche depuis un mois, il sera plus long que la distance entre Montréal et Toronto . . . En 1956, nous commencerons à expédier 10 millions de tonnes par année . . . Nous pourrions peut-être atteindre les 20 millions de tonnes une année plus tard . . . La présente production canadienne est de 3½ millions de tonnes par année . . . La majeure partie de ce minerai sera exporté dans les usines américaines . . . Une certaine quantité ira en Angleterre . . . On en utilisera aussi une certaine portion au Canada . . ."

Mais une des caractéristiques principales de ce projet réside dans le fait capital que ces gisements de fer se trouvent juste à 140 milles de la rivière Hamilton, où peut être développée une puissance hydraulique presque unique au monde. En effet, c'est à Grand-Falls, à 200 milles en amont de l'aéroport de Goose Bay, que le niveau de la rivière Hamilton tombe de 200 pieds, par une série de rapides de cinq milles de longueur. Puis, dans un rugissement qui peut s'entendre à 20 milles, l'eau fait un plongeon final de 302 pieds (Niagara, 175 pieds). L'énergie électrique en puissance à cet endroit est de 1,250,000 chevaux-vapeur. (Les quatre usines de Niagara en Ontario produisent maintenant 930,000 chevaux-vapeur).

Et déjà, même avant que la première tonne de minerai ait été extraite, un groupe de géologues du Québec et des professeurs d'universités entrevoient la possibilité de transformer sur place le minerai de fer au lieu de l'expédier aux États-Unis. Ils attendent le jour où il sera possible de convertir le fer en feuilles d'acier dans des aciéries mues à l'électricité. C'est alors que le Québec, en plus d'être la Ruhr du Canada, deviendrait aussi un Sheffield et un Pittsburg combinés.

Mais à l'heure actuelle, les chefs d'industries qui mènent l'entreprise du Nouveau-Québec se moquent de l'idée des fonderies électriques. C'est peut-être que les producteurs d'acier américains, qui ont fait la plus grosse mise de fonds dans ce projet, utilisent une plus grande quantité de charbon et de coke que de minerai de fer pour produire leur acier. "C'est un rêve fou et impraticable!" d'affirmer le Dr Retty. On sait cependant que la Suède met actuellement sur le marché de petites quantités d'acier qu'elle obtient en employant l'électricité. L'énergie électrique qu'elle utilise lui coûte beaucoup plus cher que celle du Québec.

Les visionnaires — et le Québec en compte plusieurs — entrevoient un plus bel avenir encore pour leur province lorsqu'ils parlent du titane, ce nouveau métal si peu connu que peu de gens l'ont vu . . .

Jusqu'à ces derniers temps, le meilleur usage que les savants pouvaient faire du titane était de s'en servir comme enduit colorant d'oxyde de titane dans la peinture blanche. Le métal pur de titane demeurait aussi insaisissable qu'un monstre marin. Les savants ne parvenaient jamais à le sortir à ciel ouvert pour voir ce qu'il avait l'air. Mais il y a quatre ans, une méthode a été développée aux États-Unis qui permet maintenant d'extraire le titane du minerai. Cette découverte prouva que ce métal était une merveille.

Ce nouveau venu dans la famille des métaux est un produit d'une couleur blanche argentée, aussi fort que l'acier, mais cependant deux fois moins pesant. Il est virtuellement à l'épreuve de la rouille et hautement résistant à la chaleur et aux corrosifs.

Les fabricants de chars d'assaut ont découvert que malgré sa légèreté, le titane résiste à la pénétration mieux que l'acier d'une même épaisseur. Employé pour les bateaux, le titane n'a pas besoin d'être recouvert de peinture et cependant il ne montre aucune trace de corrosion par l'effet de l'eau salée. Les spécialistes de l'aviation prévoient une réduction de 20% dans le poids des avions avec l'usage du titane. On pourrait ainsi plus que doubler le poids d'un appareil, soit avec des voyageurs, soit avec des bombes. Sa résistance à la haute chaleur en fait un métal parfait pour certains usages spécifiques, comme par exemple, pour la fabrication de certaines parties d'un moteur à réaction.

Les spécialistes en la matière disent que dans cinq ou dix ans, on pourra utiliser avantageusement le titane au lieu de l'acier. Dans plusieurs cas, le titane pourra même faire un meilleur travail que l'acier.

Le Québec se hisse au premier rang dans la course au titane. La province de Québec possède le plus gros dépôt du monde de minerai de titane: une montagne contenant 200 millions de tonnes, située près de Havre-Saint-Pierre sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, à 420 milles de la ville de Québec. Contrairement au minerai de fer qui sera exporté à l'état brut pendant plusieurs années à venir, la majeure partie du minerai de titane sera transformé au pays même.

Une usine de transformation de titane, la première du genre au monde, est prête à entrer en opération à Sorel. Cette usine ne fabriquera pas le produit définitif de titane, car ce dernier procédé n'est encore obtenu qu'en quantités expérimentales de 40 tonnes environ par année aux États-Unis. Mais les gigantesques fours électriques de Sorel feront la première phase du travail, soit l'extraction du métal du minéral... Et lorsque le métal de titane deviendra un produit commercial, le Québec possédera la moitié de l'outillage de transformation requis par cette nouvelle industrie.

Le spécialiste en mines du *New York Herald Tribune* faisait récemment le commentaire suivant: "Les industriels du Québec qui utilisent le titane comme pigment ou comme métal ont un avantage définitif sur leurs compétiteurs de l'étranger, à cause des larges dépôts de matières premières qu'on trouve dans la province de Québec et par suite de l'abondance d'énergie hydro-électrique."

Il va sans dire cependant que l'exploitation de gisements aussi vastes de fer et de titane n'avance que lentement. Pour le moment, le Québec réalise des profits immédiats grâce à son industrie moins lourde comprenant des centaines de filiales d'usines des autres parties du Canada, des États-Unis et de l'Europe qui ont envahi la province de Québec...

L'énergie électrique est, de toutes les richesses du Québec, celle qui règne en maîtresse. Les rivières qui passent dans les Laurentides et se déchargent dans le fleuve Saint-Laurent renferment un tiers de l'énergie électrique potentielle du Canada. Le Québec produit à l'heure actuelle plus d'électricité que tout le reste du pays, cependant qu'un peu moins du tiers de son pouvoir en disponibilité n'est actuellement aménagé. A une époque où la majeure partie des usines nouvelles fonctionnent au moyen de l'électricité, l'énergie hydraulique devient pour le Québec ce que le charbon représentait, au siècle passé, dans le développement industriel de l'Angleterre et de la Pennsylvanie.

L'électricité au Québec est si bon marché que les autorités peuvent, en certaines circonstances, être en mesure d'en offrir gratuitement de grosses quantités aux industries. Dans la grande région centrale desservie par la compagnie *Shawinigan Water and Power*, l'électricité coûte .33 d'un cent par kwh et le coût moyen pour la province est de .36 d'un cent par kwh. Dans les autres provinces et aux États-Unis, les prix sont les suivants: Manitoba, .63; Washington, .74 (tarif le plus bas aux États-Unis); Tennessee, .79; Oregon, Alabama et Montana, 1; Colombie canadienne, 1.01; et ainsi de suite en progressant jusqu'à ce que l'échelle de taux atteigne environ 4 cents par kwh en Floride et dans les Dakotas.

Une firme de produits abrasifs de Worcester, Mass., se cherchait récemment un terrain dans le Québec pour y établir une filiale canadienne. L'exécutif présenta alors un compte d'électricité d'un mois de son usine de Worcester en priant les autorités de bien vouloir lui dire ce qu'il en coûterait dans le Québec pour la même quantité d'électricité. Le compte de Worcester se chiffrait à \$2,115. Le compte correspondant aurait été de \$1,114 dans le Québec.

Une autre firme de Buffalo avait acheté du terrain dans la région de Niagara avec l'idée d'y construire éventuellement une usine. Mais il y a deux ans, cette compagnie dut prendre la décision de construire immédiatement son usine ou de perdre ses marchés. Il arriva que l'Ontario ne put pourvoir à la demande imposante d'énergie électrique. Il fut aussi impossible à cette compagnie de s'installer dans l'État de New-York. Or, même si les directeurs de cette compagnie tenaient à avoir leur filiale près de Buffalo, ils durent finalement se résigner à l'établir au Cap-de-la-Madeleine, dans la province de Québec.

Le Québec, en plus de son énergie électrique, peut aussi fournir de la main-d'œuvre à bon compte. Pour le mois de juin 1950, le salaire moyen hebdomadaire dans le Québec a été de \$42.54; en Ontario, il a été de \$46.37. Durant le même mois, le salaire moyen dans certaines villes fut le suivant: Windsor, \$54.24; Hamilton, \$49.50; Toronto, \$45.98; Vancouver, \$45.40; Montréal, \$42.96; Québec, \$37.29.

La stabilité de la main-d'œuvre du Québec et sa haute productivité sont aussi des facteurs puissants, propres à attirer l'industrie. Valmore Gratton rappelle à ce sujet que "les familles nombreuses du Québec favorisent la stabilité de la main-d'œuvre. Les grèves, le chômage volontaire et l'instabilité des ouvriers sont moins fréquents dans le Québec, parce qu'un homme à la tête d'une grosse famille ne peut se permettre de faire des dettes. Le Québec possède en propre plusieurs unions ouvrières qui reçoivent l'appui de l'Église, ce qui veut dire que les grandes unions nationales ou internationales sont moins fortement établies ici."

Durant la guerre, une compagnie de Boston vint s'établir aux Trois-Rivières pour y fabriquer des obus de petit calibre. La majeure partie du travail de production devait s'effectuer à la main. Un chef d'équipe fut

alors envoyé à Boston pour y entraîner des hommes. Il leur laissa entendre que l'usine ne pourrait pas fonctionner à plein rendement avant un an vu qu'il leur faudrait cette période de temps pour acquérir l'habileté voulue. Au bout de deux mois, d'homme à homme, les ouvriers du Québec donnaient un meilleur rendement que les Bostonnais d'expérience.

Un autre avantage qui permet à la province de Québec d'attirer vers elle de nouvelles industries réside dans le fait qu'elle a des attachements culturels avec l'Europe continentale. Les directeurs de compagnies européennes, qui veulent établir des filiales sur le continent nord-américain, trouvent dans le Québec un langage, des coutumes et une atmosphère générale qui leur sont familiers.

En 1950, un important industriel suisse, représentant de la plus grande compagnie de produits électriques de l'Europe, entreprit un voyage à travers les États-Unis et le Canada dans le but de choisir un terrain où serait installée la première succursale de sa compagnie en Amérique. Après plusieurs mois de recherches, il atteignit Montréal, en novembre dernier. En moins d'une semaine, il avait choisi un emplacement à Saint-Jean, à 25 milles au sud de Montréal. "Quand j'arrivai dans la province de Québec, expliqua-t-il, pour la première fois depuis mon départ de la Suisse, je me sentis chez moi !"

Un industriel américain avait été mis en garde en Ontario contre ce qu'on disait être l'interférence du clergé du Québec dans les affaires industrielles. Il en fut intrigué au point qu'il crut bon de faire un voyage spécial dans le Québec pour connaître la vérité.

Il se rendit dans une petite ville près de Montréal et s'amena chez le curé à qui il demanda à brûle-pourpoint quelle serait son attitude si une compagnie américaine entreprenait des démarches pour établir une usine à cet endroit. Le prêtre lui fit si bien voir les avantages industriels de sa ville, que l'industriel revint plus tard et y construisit sa manufacture.

TABLE DES MATIÈRES

I.—FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE.....	8
II.—CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1950-51....	9
a) Les conflagrations de Rimouski et Cabano.....	9
b) Nos revenus et les offres d'Ottawa.....	10
c) Sixième surplus en six ans.....	11
d) Dépenses imputables au capital.....	12
e) La taxe sur la gasoline.....	14
f) Réduction de la dette nette de la province.....	16
g) Dette per capita.....	17
h) Contribution au fonds d'amortissement.....	18
i) Le fonds d'éducation.....	19
j) Emprunts éliminés et nouveaux emprunts.....	20
III.—CONSIDÉRATIONS SUR LE BUDGET 1951-52.....	23
a) L'agriculture.....	25
b) Le crédit agricole.....	28
c) L'électrification rurale.....	28
d) La coopération.....	30
e) Les Caisses populaires.....	31
f) Les assurances.....	31
g) La colonisation.....	32
h) Ressources hydrauliques.....	34
i) Nos forêts.....	35
j) Les mines.....	36
k) Titane à Havre-Saint-Pierre.....	37
l) Les mines de fer du Nouveau-Québec.....	38
m) Les nouvelles industries.....	42
n) L'instruction publique.....	44
o) La santé.....	45
p) Le Service de l'habitation familiale.....	47
q) Travaux publics et voirie.....	47
<b>Tableau No 1.</b> — Relations entre les impôts fédéraux, provin-	
ciaux et municipaux (1930-1949).....	52
<b>Tableau No 2.</b> — État provisoire des revenus pour l'exercice	
financier se terminant le 31 mars 1951.....	53
<b>Tableau No 3.</b> — État provisoire des dépenses ordinaires et en	
immobilisations pour l'exercice financier se terminant le 31 mars	
1951.....	54
<b>Tableau No 4.</b> — Tableau qui permet de comparer les sommes	
versées en vertu de la Loi de pension de vieillesse, de la Loi de	
pension aux aveugles et de la Loi de l'assistance aux mères néces-	
siteuses.....	55

<b>Tableau No 5.</b> —La dette nette de la province . . . . .	56
<b>Tableau No 6.</b> —Revenus probables pour l'exercice financier 1951-52 . . . . .	57
<b>Tableau No 7.</b> —Prévisions budgétaires ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier 1951-52 . . . . .	58
<b>Tableau No 8.</b> —Nombre de cas d'établissement en vertu de la Loi du crédit agricole . . . . .	59
<b>Tableau No 9.</b> —Progrès des coopératives d'électricité de 1946 au 31 décembre 1950 . . . . .	59
<b>Tableau No 10.</b> —Drainage . . . . .	60
<b>Tableau No 11.</b> —Les assurances . . . . .	61
<b>Tableau No 12.</b> —Les budgets de la colonisation de 1897 à 1937 . . . . .	62
<b>Tableau No 13.</b> —Écoles d'arts et métiers (1946-1950) . . . . .	63
<b>Tableau No 14.</b> —Nouveaux aménagements de centrales électriques . . . . .	62
<b>Tableau No 15.</b> —Production minérale de la province de Québec . . . . .	64
<b>Tableau No 16.</b> —Programme national d'hygiène . . . . .	65
<b>Tableau No 17.</b> —L'expansion de l'industrie dans la province de Québec . . . . .	67
<b>Annexe</b> — <i>Voyez fumer les cheminées du Québec !</i> . . . . .	67